

**Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.
Mercredi 22 Mars 2017 à 9 heures 30
Au siège de la SCC 155 Avenue Jean Jaurès
93535 Aubervilliers**

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN - Annie DUCHEMIN

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Alexandre BALZER – Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS - David POWELL – Alain VELAY.

Excusés: Madame Maryannic JOURDEN

MM : Michel MOTTET - Daniel SCHWARTZ - Jacky BLANC – Philippe LUCAS - Eric TRIVELLIN -

L'ordre du jour est rappelé et abordé.

Communication du Président :

Comme vous le savez, notre président de fédération Christian EYMAR DAUPHIN est décédé en début d'année. De nombreux hommages lui ont été rendus rappelant ses grandes qualités humaines et cynophiles. Je voudrais ici à nouveau avoir une pensée pour lui et vous demande de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Michel MOTTET, secrétaire général, lui succède, il a été élu nouveau président de la SCC le 18 janvier. Je lui renouvelle mon soutien et tous mes vœux de plein succès dans sa nouvelle fonction.

Pris par des engagements antérieurs il n'a pu se joindre à nous et m'a prié de vous présenter ses regrets pour son absence. Je dois vous présenter également les excuses de Maryannic JOURDEN, Daniel SCHWARTZ, Jacky BLANC Philippe LUCAS, Eric TRIVELLIN.

Cette réunion tenue en début d'année, me permet de vous faire un compte rendu sur l'activité de notre commission et de ses groupes de travail au cours de l'année précédente mais bien évidemment de faire également le point sur nos grands événements à venir.

L'an Passé, nous avons connu quelques modifications dans la composition de nos Groupes de Travail :

Gilles AYMARD a souhaité se retirer de la responsabilité du GT Attelage tout en restant membre de celui-ci. Je le remercie vivement pour le travail effectué au cours de ces années passées à la tête de ce GT qui enregistre une évolution intéressante. Il a été remplacé par Gérald DELALANDE, membre du GT, à qui je souhaite la bienvenue et plein succès dans cette nouvelle responsabilité.

Le groupe de Travail Dog-Dancing Obérythmée s'est étoffé début 2016 avec la venue de Laure-Gaétane FAURE chargée des relations pour cette discipline avec la FCI. Elle est immédiatement intervenue lors de la réunion constitutive de la commission internationale Dog-Dancing de la FCI.

Nous avons la satisfaction de voir évoluer favorablement nos disciplines et nous devons nous en réjouir, c'est la récompense que nous recevons de nos investissements quotidiens. Que tous les acteurs participants au développement de nos activités soient remerciés.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des statistiques 2016 dans les tableaux ci-dessous, toutes ces activités n'ont pu se réaliser correctement qu'avec l'aide de l'ensemble de nos bénévoles mais aussi, pour ce qui concerne l'édition des licences avec l'aide de notre GT informatique et licences et des services informatiques de la SCC sous la responsabilité de Denis REQUIN et l'équipe « licences » de la SCC sous la conduite de Catherine BIGONI. Félicitations à tous pour l'excellence de leurs prestations.

Statistiques licences 2016 Statistiques activités.canines Statistiques sports canins

(ctrl+clic avec la souris pour les consulter)

Communication et Image CNEAC

Comme cela a été évoqué lors de précédentes réunions, Nous devons rééditer notre plaquette d'information sur nos disciplines mais aussi faire confectionner du matériel de communication.

Dossiers Juges : En 2016, ont été nommés :

Juges Stagiaires : **Agility** : Madame Térésa D'AGOSTINO - Monsieur Nicolas BEGUE

Juge Qualifiés : **Agility** : Monsieur Dominique PRIN - Monsieur Joffrey ADYNS – Madame Vanessa IMBERT. **Dog Dancing Obérythmée** : Madame Laure-Gaëtane FAURE. **Fly Ball** : Monsieur Serge VIMIER

Pour 2017 :

Demande de mise en stage : **Elève juge Agility** : Madame Caroline GUIGNARD

Demande de qualification : **Agility** : Monsieur David DESOUBRIE, **Fly-Ball** : Madame Virginie HOUYOUX, **DOG DANCING Obérythmée** : Madame Nathalie TANVET

Nouvelles candidatures dont les dossiers ont été envoyés à la SCC pour inscription au stage initial de formation des juges en Mai 2017

Juge **Agility** : Madame Annette GERTSCH – Messieurs Eric ADOUX – Hervé CHAILLOU.

Madame Frédérique FRANCOIS souhaite se représenter cette année, ayant obtenue l'an dernier une note lui permettant de le faire.

Madame Birgit HOMERY avait posé sa candidature pour 2017, elle demande le report en 2018 suite à un changement d'ordre professionnel

Candidatures Juges Agility pour la session 2018. Messieurs Vincent MONTAIGNE – Andréa MENGHINI – Pierre ZACCARIOTTO- Alain VELAY.

Candidatures Directeur de course Cani Cross : Messieurs Bruno MEYER – Pascal METIVIER

Juges Finales et Grands Prix 2017

Finale du Championnat de France d'Agility 2017 samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2017 à LAMOTTE BEUVRON (41) : Madame Maryannic JOURDEN – Messieurs Christian GUILLEMARD – Dominique PRIN – Philippe WATTECAMPS

Finale du Grand Prix de France d'Agility samedi 1^{ier} et Dimanche 2 Juillet 2017 à AUBAGNE (13) Mesdames Corinne METRO – Vanessa IMBERT - Messieurs Joffrey ADYNS – Jean-Luc GENOT - David POWELL

Finale du Trophée d'Agility par Equipe samedi 12 et Dimanche 13 Août 2017 à MONTELMAR (26) Mesdames Caroline HUBERT-MEYNIER – Jacqueline VASSEROT – Messieurs Michel DURIEUX – Jean ROUL

Finale du Championnat de France de Jeunes Conducteurs samedi 12 Août 2017 à MONTELMAR (26) : Monsieur André ERDOS

Finale du Grand Prix de France de Dog Dancing Obérythmée samedi 5 et dimanche 6 août 2017 à ERGUE GABERIC (29) : Mesdames Johanna SAARILUOMA (Finlande) - Charlie WESTRIN (Suède) Laure-Gaëtane FAURE et Denis GORGE.

Finale du Grand Prix de France de Cross Canins samedi 16 et Dimanche 17 septembre 2017 à MORBIER Directeurs de courses: Messieurs Jacques DAYAN, Alain VELAY

Finale du Grand Prix de France de FlyBall Dimanche 15 octobre 2017 à ROSNY SUR SEINE Ile (78) : Madame Virginie HOUYOUX

La commission donne son accord sur l'ensemble de ces propositions

Compte rendu financier : [LE DOCUMENT](#)

Révision des allocations CNEAC/SCC pour les Grands événements 2017 :

Afin de permettre aux organisateurs de réaliser une parfaite organisation correspondant au cahier des charges de nos grands événements, Championnats, GPF et trophée de chaque discipline, il est proposé de porter les allocations pour 2017 aux montants ci dessous.

| TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2017 | | |
|---|---|--|
| A G I L I T Y | Championnat de France Agility Séniors | Allocation de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Championnat de France Agility jeunes | Allocation de 2 000 euros plus frais de jury + complément selon étude du bilan financier (Engagements gratuits)+ Thee Shirt concurrents |
| | Grand Prix de France Agility | Allocation de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Trophée par équipe | Allocation de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Championnat du Monde | Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, fourniture des tenues plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales (Prévoir avance sur frais de 1 000 euros pour les courses alimentaires sur place), |
| | Sélectifs EO et EDF | Prise en charge des frais de jury sur présentation de justificatifs (Juges sélectionnés par la CNEAC), et prise en charge du délégué CNEAC |
| | Européenne open seniors | Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement + Hébergement et Déjeuner sur place dans la limite de 200 euros par participant et sur présentation de factures originales de frais réels. |
| | Européenne open junior | Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel + remboursement pour podium à la Finale individuelle de 300 € pour le 1er, 200 € pour le 2ème, 100 € pour le 3ème, limités aux frais réel et sur présentation de factures originales. |
| | French Cup | Subvention de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Para Agility World Cup | Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel |
| | Formation Mag1 * Deux intervenants C.N.E.A.C. sur le MAG1 | Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement des intervenants CNEAC limités à 600 Kms A-R par intervenant |
| OBÉRYTHMIE DOG DANCING | Grand Prix de France | Subvention de 3 000 euros plus frais de jury |
| | Championnat du Monde | Prise en charge des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales |
| | Monitorat | Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limités à 600 Kms A-R |

| | | |
|-------------------------|-------------------------------|--|
| FLY BALL | GPF | Subvention de 2 500 euros plus frais de jury plus frais responsable Chrono. |
| | Monitorat | Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR |
| ATTELAGE | GPF | Subvention de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Monitorat | Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM A/R |
| CANI CROSS | GPF | Subvention de 2 500 euros plus frais de jury |
| | Monitorat | Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR |
| CHIENS VISITEURS | Intervenants chiens visiteurs | Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR |
| EDUCATION CANINE | Formation MEC 1 ET 2 | Prise en charge des honoraires vétérinaires (AMO) plus frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM A/R |

Note concernant les MEC 1 et 2: Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMO. Soit pour l'année 2017 : $24 \times 14,18 = 340,32$ euros pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMO pour le troisième module soit pour l'année 2017 : $12 \times 14,18 = 170,16$ euros. Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.

Accord de la commission sur ces montants et propositions

✦ Propositions des G.T.

- ✦ **G.T. Dog-Dancing Obérythmée : Responsable Annie DUCHEMIN**
- ✦ **G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE**
- ✦ **G.T. Internet : Responsable David POWELL**
- ✦ **G.T. Fly-Ball**
- ✦ **G.T. Chiens Visiteurs : Responsable Eric TRIVELLIN**
- ✦ **G.T. Handis : Responsable Jacky BLANC**
- ✦ **G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN**
- ✦ **G.T. Informatique et Licences**
- ✦ **Grands Evénements**

Comptes rendu d'activité

GRUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING OBERYTHMEE

Responsable du Groupe : Madame Annie DUCHEMIN

PROPOSITIONS :

1- Jury Finale GPF ERGUE GABERIC 5 et 6 aout 2017 Bretagne

Deux juges Français (choix non confirmé)

2- Remplacement de Florence GRASSWILL au sein du G.T.

Pouvoir au remplacement de Madame Florence GRASSWILL qui a souhaité quitter le G.T. Dog-Dancing Obérythmée suite à un changement de situation professionnelle.

3- Jugement deux jours de suite : Il est rappelé qu'un juge de Dog-Dancing-Obérythmée n'est pas autorisé à juger des concours deux jours de suite

Accord de la commission sur ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL " CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

PROPOSITIONS :

1- Proposition ajout membre au Groupe de Travail :

Ajout de M Denis SARAZIN au Groupe de travail

Adhérent du club Avenir canin des Lys à Ste Maure (à côté de Troyes) organisateur du GPF 2017

Moniteur en éducation canine 1^{ier} degré 3ieme au GPF 2015

2- Modifications Parcours d'Obstacles

Les épreuves concours seront effectuées sans laisse et sans collier (qui seront confiés au commissaire de ring à l'entrée du parcours) (colliers antiparasitaires) et avec une charrette à vide (sans aucun autre apport de quelque nature que ce soit (lumineux technologique –technique-matériau etc...)

Accord de la commission sur ces propositions

LE DOCUMENT

3- Modification Cahier des Charges GPF Attelage

Période de référence : A compter de 2018, la période de référence sera l'année civile n-1

Ainsi pour le GPF 2018, il sera tenu compte des concours effectués durant toute l'année 2017

Pour le GPF 2017 il sera tenu compte des concours de juillet 2016 à juillet 2017

Accord de la commission à ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL INTERNET

Responsable du Groupe : Monsieur David POWELL

Proposition :

Pour chaque grand événement, communiquer systématiquement au GT Internet les coordonnées GPS exactes du lieu pressenti.

Les coordonnées GPS peuvent aisément être obtenues, sans même se déplacer, à l'aide de Google Maps (<http://maps.google.fr>) en cliquant sur l'endroit précis du lieu de l'événement.

S'ouvre alors une fenêtre d'information avec l'adresse (le cas échéant) et la latitude et la longitude au format degrés décimaux

Planning des interventions du GT aux Grands Événements

LE PLANNING

Photographe lors des différentes finales d'Agility de la C.N.E.A.C. :
La commission demande à David POWELL de se rapprocher de Madame Sabine GUASTALDO, qui auparavant assurait la couverture des Finales d'Agility de la Commission, de sorte à avoir une couverture photographique de l'ensemble de nos Grands Evénements en Agility

Accord de la commission sur ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Monsieur Philippe LUCAS

Proposition d'organisation du GPF 2017

- 1- Accord de la Société Canine Ile de France pour la finale du GPF 2017 le 15 octobre 2017 à ROSNY SUR SEINE
- 2- Projet d'organisation de la Flyball Open World Cup de fly-ball 2018 (FOWC) en France : Suite à la demande de la Commission F.C.I. de Fly-Ball, lors de sa réunion du 20 mars 2016 à PRAGUE la Commission donne un accord de principe à l'organisation de cette manifestation en 2018

Accord de la commission

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : Monsieur Eric TRIVELLIN

Propositions :

Nouvelle formatrice : Madame Cathy PASQUIER, qui se trouve en Loire-Atlantique, a fini son tutorat. Vu la demande au niveau des stages et, vu son implantation géographique, nous demandons donc à ce que sa candidature soit validée.

Lecteur de puces :

Est-il possible de faire parvenir aux nouveaux formateurs validés, leur lecteur de puces pour les stages ? Il en faudrait pour Mesdames Lydia LELARGE, Cathy PASQUIER et Monsieur Christophe KARLESKIND.

Cahier des charges pour l'organisation d'un stage chiens Visiteurs CNEAC

LE DOCUMENT

Accord de la commission sur ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL HANDI

Responsable du Groupe : Monsieur Jacky BLANC

Proposition GTH :

1 – PAWC 2017 :

Les participants à la PAWC 2016 et leurs accompagnateurs ont particulièrement apprécié de voyager ensemble dans un car affrété pour la durée de la compétition en République Tchèque. Ce déplacement collectif n'aurait pas été possible sans une participation financière de la commission que le GTH tient à nouveau à remercier.

En 2017, cette compétition internationale se déroulera en Autriche et le GTH souhaite savoir si la commission est prête à renouveler son aide pour l'affrètement d'un car de la même entreprise que l'année dernière.

Accord de la commission sur cette proposition

Groupe de Travail Agility

Responsable Madame Maryannic JOURDEN

PROPOSITIONS GTA :

Sélectifs Championnats de France et GPF : par zones et non par territoriales. Zones à déterminer.

Conditions de participation aux sélectifs FCI 2018 :

Le chien doit pouvoir présenter 5 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 5 juges différents sur des épreuves de jumping Master de l'année 2017.

On rappelle que les épreuves Master ne peuvent rapporter de qualificatifs que si le chien est en grade 3.

Sont assimilées aux épreuves de jumping Master :

- les épreuves de jumping 3 effectuées à l'étranger
- les épreuves de jumping des sélectifs FCI
- les épreuves de jumping de l'European Open
- les épreuves de jumping 3 de la finale du Championnat de France
- les épreuves de jumping Master de la finale du Grand Prix de France
- les épreuves de jumping 3 des Championnats Territoriaux
- les épreuves de jumping Master des Sélectifs Territoriaux du Grand Prix de France

Pour les jeunes chiens, il est autorisé de présenter des qualificatifs obtenus en jumping Standard (ou jumping 2) si ces qualificatifs sont obtenus lorsque le chien a moins de 30 mois révolus.

NB. Ne sont pas admis comme qualificatifs : les résultats obtenus aux épreuves des sélectifs du Trophée par équipes ainsi que de la finale.

- **Reconduction Emmanuel MELAIN, coach jeunes pour EOJ**
- **Carte des Nouvelles Grandes Régions pour le trophée par équipes 2018**

- **Championnat de France des Jeunes Conducteurs et Finale du Trophée d'Agility par équipes :**
Accord de la commission pour donner la possibilité aux Jeunes de participer à la Finale du Championnat de France des Jeunes Conducteurs et à la Finale du Trophée d'Agility par équipes en précisant cependant de donner la priorité à la finale du Championnat de France des jeunes conducteurs.
- **PASS AGILITY : [LE DOCUMENT](#)**

Proposition nouvelles Grandes Régions pour 2018 :

Région 1

CLUB SAINT HUBERT DU NORD 59 – 62
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE SEINE-MARITIME 76
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE L'EURE 27
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD DE LA PICARDIE 02 80
 SOCIETE CANINE DE L'OISE 60
 SOCIETE CANINE REGIONALE CHAMPAGNE-ARDENNE 08 10 51 52

Région 2

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU BAS-RHIN 67
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN 68
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE FRANCHE COMTE 25 39 70 90
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LORRAINE 54 55 57 88

Région 3

ASSOCIATION CANINE REGIONALE DE BASSE NORMANDIE 14 50 61
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE 22 29 35 56
 SOCIETE CANINE SAINT HUBERT DE L'OUEST 44
 ASSOCIATION CANINE MAINE-ANJOU 49 53 72
 SOCIETE CANINE DE VENDEE 85

Région 4

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CENTRE VAL DE LOIRE 18 28 36 37 41 45
 SOCIETE CANINE REGIONALE DE BOURGOGNE 21 58 71 89
 SOCIETE CANINE REGIONALE DE L'ILE DE France 75 77 78 91 92 93 94 95

Région 5

ASSOCIATION CANINE DE LA CORREZE 19
 ASSOCIATION CANINE DE LA CREUSE 23
 ASSOCIATION CANINE REGIONALE DE LA DORDOGNE 24
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA CHARENTE MARITIME 17
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA GIRONDE 33
 ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE 87
 SOCIETE CANINE DE COGNAC ET DE CHARENTE 16
 SOCIETE CANINE DE HAUTE AUVERGNE 15
 SOCIETE CANINE DES DEUX-SEVRES 79
 SOCIETE CANINE DU BOURBONNAIS 03
 SOCIETE CANINE DU PUY DE DOME 63
 ASSOCIATION CANINE DU POITOU 86
 SOCIETE CANINE DU VELAY ET DE LA HAUTE LOIRE 43

Région 6

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES LANDES 40
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES PYRENEES ATLANTIQUES 64
ASSOCIATION CANINE DE HAUTE-GARONNE 31
ASSOCIATION CANINE DE L'ARIEGE 09
ASSOCIATION CANINE DE L'AVEYRON 12
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES HAUTES PYRENEES 65
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU GERS 32
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON 11 30 34 48 66
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LOT ET GARONNE 47
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU TARN 81
CANINE DU LOT 46
SOCIETE CANINE DU TARN ET GARONNE 82

Région 7

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CORSE - ASSOCIU CANINU CORSU 20
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHONE-ALPES 01 07 26 38 42 69 73 74
SOCIETE CANINE REGIONALE MIDI COTE D'AZUR 04 05 06 13 83 84
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA REUNION 97
SOCIETE CANINE REGIONALE DE NOUVELLE CALEDONIE 98

Accord de la commission sur ces propositions

Groupe de Travail Informatique et Licences Responsable Monsieur Jean-Denis DEVINS

Proposition : A compter du 1^{er} Janvier 2018 toutes les inscriptions en concours ou tournois se feront en ligne (disciplines agility – dog-dancing-obérythmée et fly-ball

Accord de la commission

Grands Evénements :

- Accord de la Société Canine de Vendée pour l'organisation du G.P.F. Cani-Cross 2018 les **17 et 18 septembre 2018**
- Accord de l'association Canine Territoriale de la Charente Maritime pour l'organisation du Championnat de France d'Agility les **9 et 10 juin 2018**.
- French Cup 2017 : Aucune territoriale n'ayant proposée l'organisation de la manifestation pour 2017, cette manifestation inscrite au calendrier 2017 est donc annulée
Etude sera faite pour l'organisation d'une French Cup tous les deux ou trois ans de préférence l'été, comme le font certains pays étrangers. Il est demandé de se rapprocher des C.T.T. pour connaître d'éventuelles structures disponibles pour recevoir ce genre d'événement.

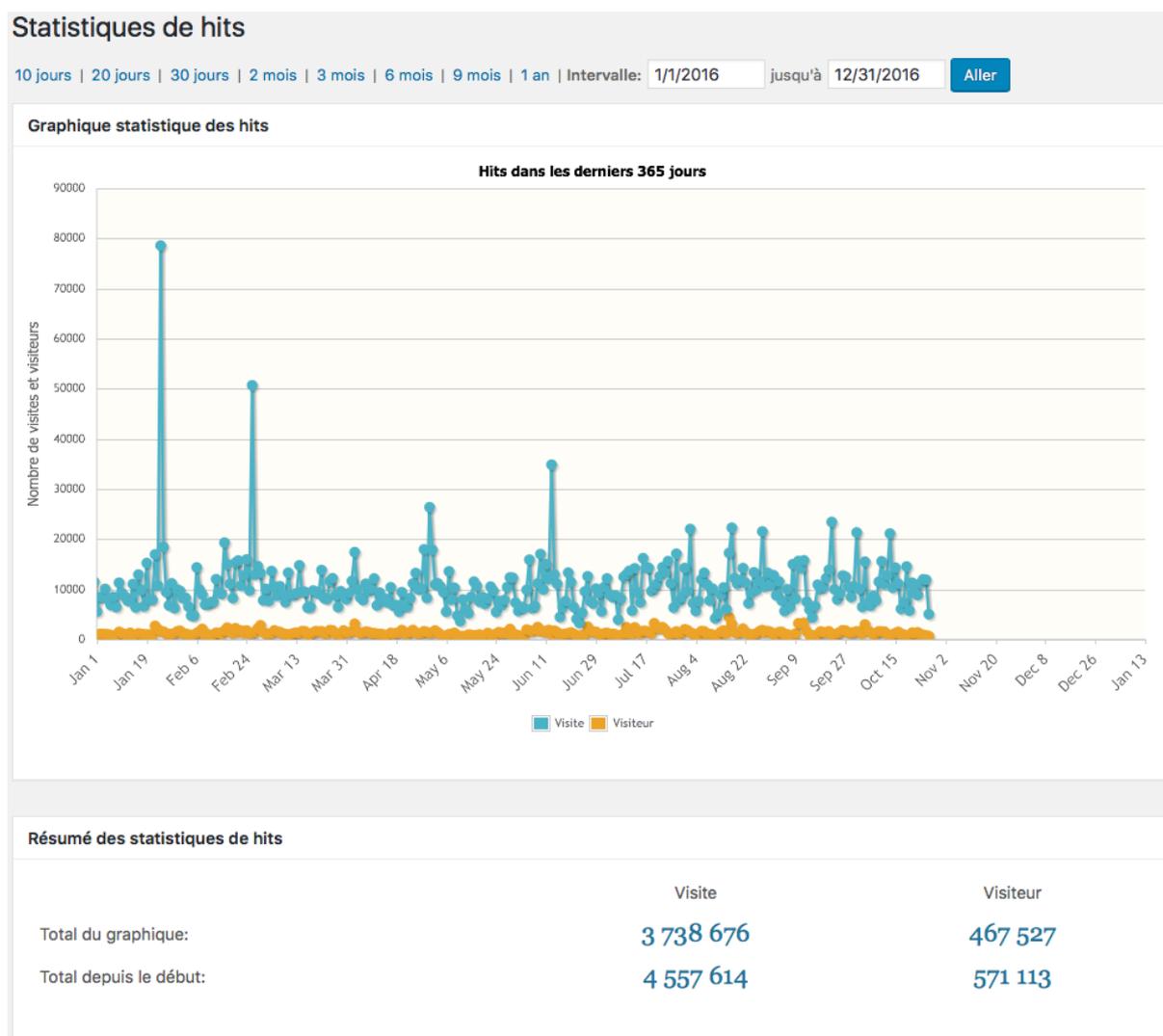
STATISTIQUES 2016

| LICENCES | | | | | | | |
|---------------------------|--------|---------|--------|-----------|----------|-----------|----------|
| | Jeunes | Adultes | Total | NB Femmes | % Femmes | NB Hommes | % Hommes |
| Education Canine | 336 | 8 718 | 9 054 | 6 355 | 70,19% | 2 699 | 29,81% |
| Agility | 565 | 11 541 | 12 106 | 8 458 | 69,87% | 3 648 | 30,13% |
| Dog Dancing Obérythmée | 54 | 1 423 | 1 477 | 1 247 | 84,43% | 230 | 15,57% |
| Frisbee | 13 | 618 | 631 | 437 | 69,26% | 194 | 30,74% |
| Fly-Ball | 37 | 1 324 | 1 361 | 982 | 72,15% | 379 | 27,85% |
| Cani-Cross | 44 | 902 | 946 | 603 | 63,74% | 343 | 36,26% |
| Chiens Attelage | 0 | 315 | 315 | 190 | 60,32% | 125 | 39,68% |
| Chiens visiteurs | 0 | 1 624 | 1 624 | 1 354 | 83,37% | 270 | 16,63% |

| Nombre de club pratiquant une activité CNEAC | | | | | |
|---|--------|--------|--------|-------|--------|
| Education Canine | 607 | | | | |
| Ecole du chiot | 158 | | | | |
| Agility | 754 | | | | |
| Dog Dancing Obérythmée | 112 | | | | |
| Frisbee | 20 | | | | |
| Fly-Ball | 107 | | | | |
| Cani-Cross | 93 | | | | |
| Chiens Attelage | 43 | | | | |
| Chiens visiteurs | 150 | | | | |
| Type Licences | Total | Femmes | Hommes | | |
| Propriétaire | 11 087 | 7 997 | 72,13% | 3 090 | 27,87% |
| Conducteur | 3 571 | 2 231 | 62,48% | 1 340 | 37,52% |

| Nombre de Chiens | | | | | |
|-------------------------|---------------|-------|----------|-------|--------|
| Nombre de chiens | Total | Mâles | Femelles | | |
| | 12 721 | 5 246 | 41,24% | 7 475 | 58,76% |

Statistiques site activités-canines.com, année 2016



Les visiteurs sont comptabilisés par jour, donc un même visiteur est comptabilisé plusieurs fois s'il visite le site sur plusieurs jours.

En 2016, le site a reçu :

- 467.527 visiteurs (soit en moyenne $467.527 / 365 = 1281$ visiteurs par jour)
- 3.738.676 visites (soit en moyenne $3.738.676 / 365 = 10.243$ visites par jour)

Chaque visiteur visite en moyenne $3.738.676 / 467.527 = 8$ pages.

Les 10 pages les plus visitées sont données sur le tableau suivant (la première page listée est la page d'accueil).

| Top des Pages | |
|--|------------------|
| 1 - Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles / | Visites: 128 909 |
| 2 - Concours agility /?page_id=10905 | Visites: 45 006 |
| 3 - Pass Agility /?page_id=3317 | Visites: 25 205 |
| 4 - Présentation agility /?page_id=2131 | Visites: 24 950 |
| 5 - Calendrier /?page_id=1192 | Visites: 11 993 |
| 6 - CAESC /?page_id=10486 | Visites: 11 536 |
| 7 - Règlement agility /?page_id=11090 | Visites: 10 646 |
| 8 - Documents agility /?page_id=2912 | Visites: 9 456 |
| 9 - Trophée d'Agility par Équipes /?page_id=2083 | Visites: 9 418 |
| 10 - Juges d'agility /?page_id=10350 | Visites: 7 904 |

Statistiques fréquentation 2016 site www.sportscanins.fr

Statistiques fréquentation 2016 site www.sportscanins.fr

| Année 2016 | NB visites | NB pages vues |
|----------------------------|------------|---------------|
| 1 ^{er} Trimestre | 186 178 | 1 776 467 |
| 2 ^{ème} Trimestre | 273 222 | 2 635 543 |
| 3 ^{ème} Trimestre | 266 863 | 2 503 876 |
| 4 ^{ème} Trimestre | 220 101 | 2 028 215 |
| Total année | 946 364 | 8 944 101 |



G.T. AGILITY

Le Pass Agility

Table des matières

| | |
|--------------------------|---|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Critères d'évaluation | 2 |
| 3. Conditions d'accès | 2 |
| 4. Jury | 2 |
| 5. Organisation | 2 |
| 6. Notation | 3 |
| 6.1. Barème | 3 |
| 6.2. Éliminatoire | 4 |
| 6.3. Appréciation | 4 |

1. Introduction

Le Pass Agility vient valider le fait qu'un chien soit prêt à démarrer les concours et donne ainsi le feu vert pour la compétition. C'est un passage obligatoire :

- pour tout nouveau chien avant son premier concours officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non ;
- pour tout nouveau chien conduit par un jeune conducteur (cf. règlement des jeunes conducteurs) que le chien ait déjà réussi le Pass Agility avec un conducteur senior ou non.

Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Agility avec chaque conducteur.

L'équipe est évaluée sur deux parcours de niveau 1er degré (un Agility et un Jumping) avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant sera amené à expliquer oralement pour quelle raison

une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du Pass Agility de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées lors du Pass Agility.

2. Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours, et ce, **avec toute la bienveillance nécessaire** :

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility et d'un parcours de jumping, toutes deux de niveau débutant (on ne mettra pas d'oxer, pas de « retour de hâte », pas de « out », par exemple). On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des zones **toutes** correctement marquées, **aucune** barre tombée mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.
- Le maître sait effectuer au moins un changement de main avec son chien sur le parcours (il connaît la technique du pivot ou du croisé, par exemple). On ne recherchera pas de technique plus élaborée. Un bon rappel du chien et son écoute du maître, une bonne entente de l'équipe associés à une acquisition des obstacles satisfaisante (et ne mettant pas le chien en danger) seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours.

Il est évident que les parcours posés lors du pass agility auront des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Il est demandé au jury de tenir compte des conditions atmosphériques, de la nature du terrain, ... en posant les parcours afin de ne pas pénaliser les équipes (exemple : ne pas poser un tunnel souple dont la toile est lourde en cas de pluie...).

3. Conditions d'accès

- a) L'âge minimum du chien est de 16 mois.
- b) Être en possession d'une licence pour l'année en cours.

4. Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé : de trois membres, d'au moins deux clubs différents, choisis dans la liste suivante :

- CTT si connaissances en agility
- DTA
- Moniteur d'agility au moins niveau 1 (si expérimenté)
- Intervenant stages MAG1, MAG2 ou perfectionnement
- Juge SCC, discipline agility

5. Organisation

- a) Une manifestation Pass Agility peut être organisée la veille d'un concours ou lors d'un concours spécial débutants ou intégrée à un stage Agility Niveau 1 ou en inter-régional ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet. Comme le Pass Agility et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux concours, on pourra organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- b) On veillera que le terrain soit de taille suffisante pour poser des parcours respectant les distances réglementaires entre les obstacles et que ces derniers soient aux normes.
- c) Il est possible aussi de faire passer des Pass Agility lors d'un concours spécial débutants. Les inscriptions de Pass dans ce cadre seront en sus des compétiteurs inscrits, et seront limitées à 10 maximum afin de ne pas surcharger la journée.
- d) Un pass agility est composé d'une épreuve agility et une épreuve jumping, toutes deux de niveau débutant. Des parcours agility et jumping du niveau attendu pour un Pass Agility sont disponibles sur le site.
- e) Dans tous les cas, effectuer un Pass Agility ne donnera pas lieu à des frais d'engagement.
- f) L'organisateur aura veillé à en informer les Clubs de sa Régionale ainsi que le CTT, en précisant le site et le nom des personnes formant le jury. Il télécharge les documents sur le site de la CNEAC :
- Imprimé de demande d'organisation
 - Fiche d'évaluation
 - Fiche d'aide à l'évaluation (voir aussi en annexe)
 - Imprimé des reçus (tableau Excel)
 - Règlement illustré
- g) Un mois minimum avant la manifestation, l'organisateur adresse par mail l'imprimé de demande d'organisation bien renseigné à son CTT, qui contrôlera la validité du jury, puis se chargera de la transmission à la CNEAC. Cet imprimé sera ensuite retourné à l'organisateur avec avis et numéro d'enregistrement. La demande sera ensuite mise en ligne sur le site de la CNEAC.
Pour des raisons évidentes, l'autorisation d'un Pass Agility se fera au fur et à mesure des besoins de la façon la plus souple possible.
- h) Lors du Pass Agility, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.
- i) Sitôt le Pass Agility effectué, un des membres du Jury expédie rapidement le tableau Excel des reçus à pass-agility@sportscanins.fr.
- L'envoi de la liste des reçus permet ensuite le déblocage informatique des pass-agility.
 - Cette liste une fois reçue permet aussi l'envoi des diplômes à l'adresse précisée sur la liste des reçus.

Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un concours d'agility, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le Pass Agility, peut importe l'ordre. Attention, si avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à licence@sportscanins.fr le scan ou la photo de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.

6. Notation

6.1. Barème

La notation est sur 40, conformément au barème ci-après :

| | | <i>Satisfaisant</i> | <i>Passable</i> | <i>Insuffisant</i> |
|--|------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| CONDUCTEUR : questions sur le règlement | | 4 | 2 | 0 |
| EQUIPE : sur 2 épreuves | | <i>Satisfaisant</i> | <i>Passable</i> | <i>Insuffisant</i> |
| Agility | Enchaînement d'obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Acquisition des obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Contrôle du Chien/Obéissance | 4 | 2 | 0 |
| | Motivation du chien | 2 | 1 | 0 |
| Jumping | Enchaînement d'obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Acquisition des obstacles | 6 | 3 | 0 |
| | Contrôle du Chien/Obéissance | 4 | 2 | 0 |
| | Motivation du chien | 2 | 1 | 0 |

6.2. Éliminatoire

- Deux insuffisants sur l'ensemble du barème
- Le chien quitte le terrain pour agresser un congénère ou montre de l'agressivité sur le parcours

6.3. Appréciation

- Satisfaisante si notation totale supérieure ou égale à **20/40**
- Insuffisante si notation totale inférieure à **20/40**

Fiche d'aide à l'évaluation

| | | |
|---|--------------|--|
| Règlement d'Agility | Satisfaisant | Explication claire d'une pénalité sur l'épreuve. Bonne réponse à une question de règlement. |
| | Passable | Explication approximative d'une pénalité sur l'épreuve. Réponse approximative à une question de règlement ; |
| | Insuffisant | Aucune explication d'une pénalité sur l'épreuve. Réponse erronée à une question de règlement. |
| Acquisition des obstacles Le chien connaît les obstacles et sait les franchir convenablement (on ne recherche pas l'excellence au niveau des zones) | Satisfaisant | Ensemble des obstacles exécuté correctement (les tombées de barres ne sont pas pénalisantes). Les zones ne sont pas nécessairement toutes correctement marquées mais un travail de l'équipe est visible. |
| | Passable | Ensemble des obstacles exécuté mais le chien a été repris plusieurs fois. Aucun travail de l'équipe sur zones n'est visible. |
| | Insuffisant | Le chien n'est pas capable de négocier un ou plusieurs obstacles particuliers (ex : slalom non acquis, le chien refuse de rentrer dans les tunnels, aucun travail de zone, le chien fait tomber toutes les barres) |
| Enchaînement d'obstacles Le chien est capable de passer d'un obstacle à l'autre sans trop de heurts, ni d'hésitations | Satisfaisant | Parcours correctement exécuté dans sa totalité et le conducteur sait effectuer un changement de main. Le parcours est exécuté hormis 1 ou 2 positions de refus et le conducteur sait effectuer un changement de main. |
| | Passable | Le conducteur sait effectuer un changement de main, mais il y a eu plus de 3 positions de refus. Parcours exécuté mais le conducteur ne sait pas effectuer un changement de main. |
| | Insuffisant | Chien est quasi-systématiquement en position de refus Le conducteur ne sait pas effectuer un changement de main. Le chien est envoyé à l'élimination à plusieurs reprises. |
| Contrôle-Obéissance du chien Le chien ne passe pas son temps à divaguer, ou à mordiller son maître, ou à lui sauter dessus (plus général que le simple enchaînement des obstacles) | Satisfaisant | Contrôle et obéissance parfaits, le chien ne divague pas sur le terrain. Comportement sociable du chien. |
| | Passable | Le chien divague à plusieurs reprises mais le conducteur sait le reprendre et le contrôler, sur le terrain et face à un public. Comportement sociable du chien. |
| | Insuffisant | Le chien divague en permanence sur le terrain, mordille son maître, ou lui saute dessus. L'équipe met plus de 2 minutes à faire le parcours.. |
| Entente de l'équipe Le chien et le maître font équipe et prennent plaisir à faire de l'agility ensemble : attitude positive du maître qui encourage, motive son chien ou l'aide si besoin ou qui ne baisse pas les bras ... | Satisfaisant | Motivation, attitude encourageante du conducteur qui aide son chien, appréciation générale d'une équipe qui prend plaisir à pratiquer l'Agility ensemble. |
| | Passable | Peu de motivation, attitude peu encourageante du conducteur. Le chien s'oublie sur le terrain. |
| | Insuffisant | Aucune motivation du chien par le conducteur, aucune complicité. Le conducteur baisse les bras. Chien livré à lui-même. Le chien quitte le terrain. Mauvais comportement physique ou verbal envers le chien. |

| Version | Commentaires |
|------------------|--|
| 2014-11-04.odt | Première version publique. |
| 2015-10-27.odt | Mise à jour suite aux décisions de la CNEAC lors de sa réunion des 7-8 août 2015, compte rendu validé par la SCC le 15 septembre 2015. Suppression exemption périmée sur licence ou carte de base 2014. |
| 2016-01-07.odt | Suppression envoi du petit règlement illustré relié et imprimé sur papier glacé. |
| 2016-01-29.odt | Ajout rappel sur le CSAU. |
| 2016-06-14.odt | Ré-écriture §5.b) (décision CNEAC des 25-27 mars 2016). Clarification texte §5.a). |
| Version actuelle | Projet de modification soumis à la réunion de la CNEAC du 22 mars 2017. Sont modifiés notamment : composition jury et barème de notation. |

GT ATTELAGE :

MODIFICATION PARCOURS OBSTACLES

Définition de l'obstacle

Les piquets composant les obstacles hors piquet central du 360 devront avoir un diamètre compris entre 2 et 8 cms.

Les plots d'entrée et de sortie ne devront pas avoir une hauteur supérieure à 10 cms et un diamètre supérieur à 20 cms

L'écartement, des piquets entre eux, des piquets à plots et des plots entre eux est donné de bord à bord.

Rubalises

Pour la hauteur des rubalises. Le bon sens devrait suffire—
Elles devront être tendues.

Nature des Matériaux

Le mur du pas latéral et de la manœuvre(recul) devront être rigides pour ne pas plier sous la force du vent, donc une plaque de bois de -fer ou de plastique rigide (pas de toile tissu ou plastique)

Pour le pédiluve hors sol, les montées et les descentes devront être équipées de taquets pour éviter un glissement du chien.

Obstacles

Seuls sont autorisés les obstacles et combinés décrits dans le règlement.

5 Obstacles à choisir par l'examineur

L'examineur à la possibilité de choisir 5 combinés AU PLUS dans les obstacles facultatifs.

Distance des obstacles par rapport à un mur ou une clôture de délimitation de Terrain

La distance d'une entrée ou de sortie d'obstacle doit être de au minimum de 2.50 m par rapport au mur ou une clôture de délimitation de terrain

Pénalités Générales Obstacles

1 Point

Surplomb d'Obstacle par le conducteur (y compris dans la zone des 1m)

Contact attelage avec le Conducteur (hors obstacle)

Contact de l'attelage avec l'Obstacle (y compris dans la zone des 1m)

L'attelage entier (chien +4 roues de la charrette) qui ne traverse pas droit la zone de 1 m en entrée et en sortie

Ton immodéré
Position du conducteur non conforme aux exigences de la discipline
Nombre d'ordres non exécutés
Nombre d'arrêts excessifs
Boucle de repositionnement
Le poitrail du chien exerce une pression sur les rubalises composant l'obstacle.
Obstruction volontaire du conducteur au déplacement du chien

2 points

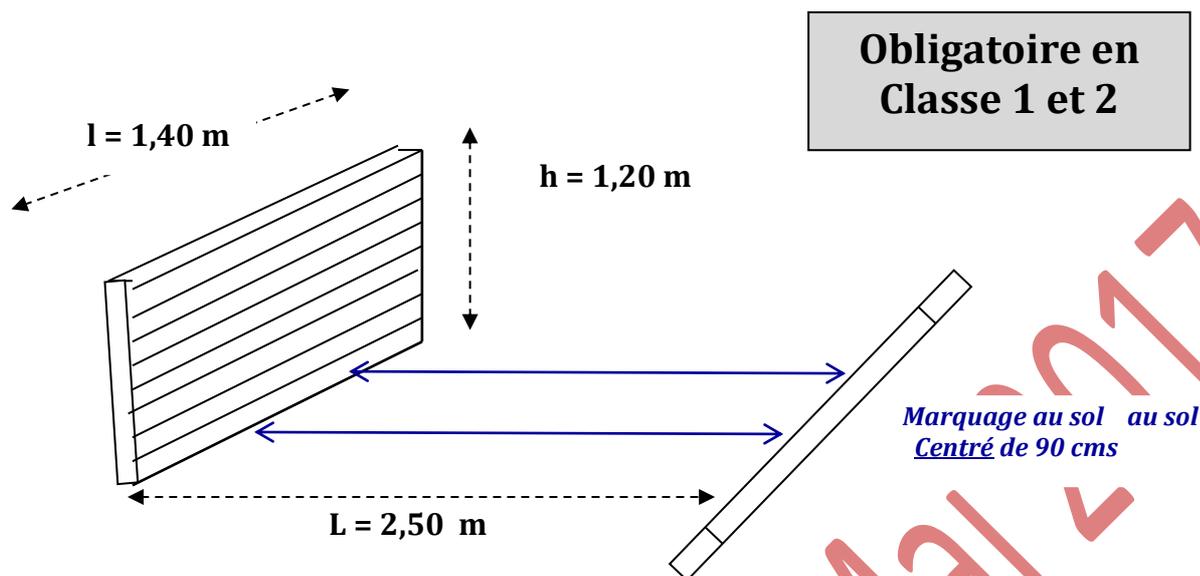
Contact du conducteur avec le Chien
Intervention manuelle de Déblocage d'Attelage
Refus dans la zone des 1 mètre

4 points

2ème Refus dans l'Obstacle
Sortie dans l'Obstacle
Obstacle non exécuté dans l'ordre retenu (Pénalité mise à l'obstacle non passé)
Franchissement d'un obstacle sur le terrain même s'il n'est pas dans le parcours numéroté
Obstacle franchi par la sortie
Galop dans l'obstacle et sur le parcours

Elimination

- Défèque ou Urine sur le Terrain
- Mauvaises Conditions Physiques du chien
- Doutes sur la capacité du Chien à tracter
- Chien ne répondant plus aux ordres du Conducteur
- Chien Agressif
- Chien avec collier à pointes ou collier utilisant un dispositif à ondes (et dans l'enceinte du Club compris)
- Chien avec collier et/ ou collier antiparasitaire
- Attelage non conforme (Brancard, Timon etc. cf. Plans validés)
- Conducteur sortant du terrain d'obstacles sans autorisation de l'Examineur



- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2

Le panneau sera en matériau rigide résistant aux forces du vent

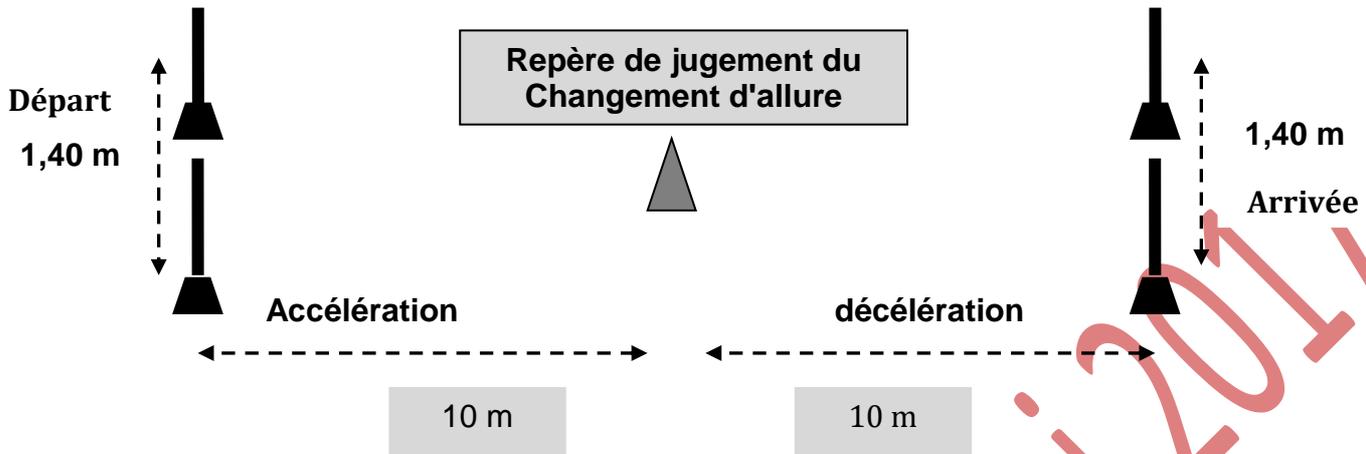
Position de l'attelage perpendiculaire au mur, dans la zone des 2m50, avec arrêt stable, avant dégagement de l'obstacle sur ordre de l'examineur, par la sortie imposée

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

- 1 Pt Attelage qui **déborde du marquage au sol** du côté opposé à la sortie
- 1 Pt Une roue arrière recule sur le repère au sol sans le dépasser
- 2 Pts Position face au mur non stabilisée avant ordre de sortie **de l'examineur**
- 4 Pts Attelage qui **déborde du marquage au sol** côté sortie
- 4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie
- 4 Pts Sortie directe du côté de la sortie

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts Attelage qui **déborde du marquage au sol** côté opposé à la sortie
- 2 Pts Une roue arrière recule sur le repère au sol sans le dépasser
- 4 Pts Position face au mur non stabilisée avant ordre de sortie **de l'examineur**
- 4 Pts Attelage qui **déborde du marquage au sol** côté sortie
- 4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie
- 4 Pts Sortie directe du côté de la sortie



- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

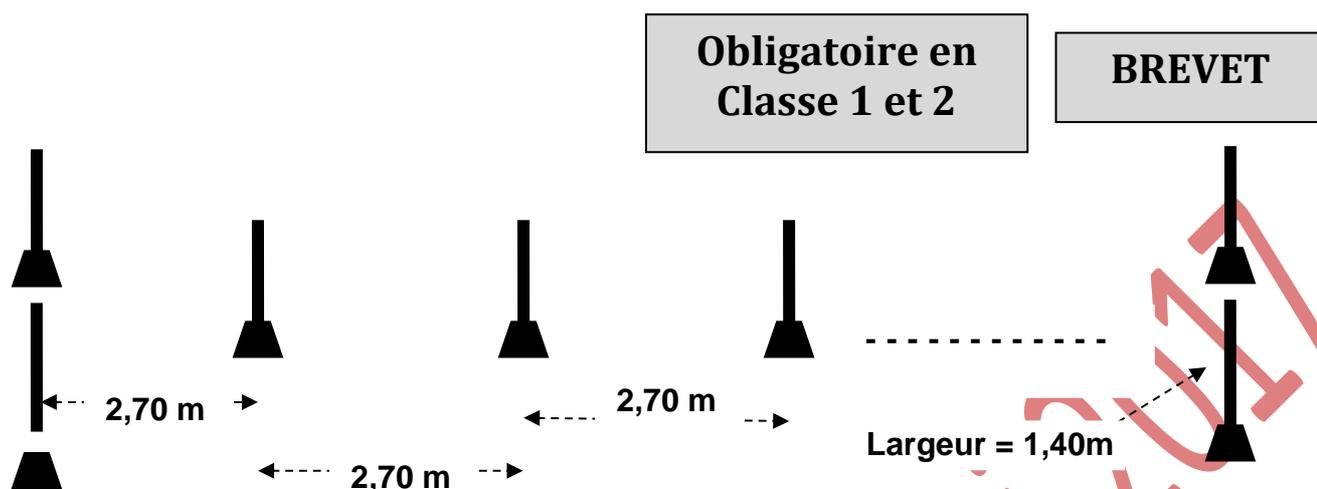
- Le conducteur est libre de choisir de passer ou de ne pas passer entre les 2 piquets de départ ou ceux de sortie pour effectuer son changement d'allure, que ce soit en classe 1 ou classe 2.
- Départ du chien au pas entre les piquets, puis zone d'accélération. L'attelage au complet doit passer au trot devant le repère. Puis zone de décélération pour franchir les 2 piquets de sortie au pas

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

- 1 Pt Attelage non au pas au départ
- 1 Pt Attelage non au pas à la sortie
- 2 Pts Allure de trot non maintenue pour l'ensemble de l'attelage au niveau du repère
- 4 Pts Allure de Galop

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts Attelage non au pas au départ
- 2 Pts Attelage non au pas à la sortie
- 4 Pts Allure de trot non maintenue pour l'ensemble de l'attelage au niveau du repère
- 4 Pts Allure de Galop



- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1 et Classe 2

Zone Entrée et Sortie de $l = 1,40\text{m}$ et distante de $L = 2,70\text{m}$ des piquets

Distance de $2,70\text{m}$ entre les piquets

- Il sera composé de 2 piquets en entrée et 2 en sortie, et au choix de l'Examineur de 6 à 10 piquets intermédiaires. Le chien doit passer entre les piquets d'entrée et ceux de sortie.

- Conduite en parallèle : Le conducteur n'est pas obligé de passer entre les 2 piquets de départ ou ceux de sortie, mais il doit rester du début du slalom jusqu'à sa sortie du même côté.

- En Classe 1, tracé en ligne droite, si le conducteur entre dans l'obstacle, il conduit son chien en étant positionné devant l'attelage dos au chien. Le choix du sens de l'entrée (à droite ou à gauche) dans la 1^{ère} porte, du chien ou du conducteur, **est libre** et sans annonce préalable du conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours.

En Classe 2, tracé en ligne droite ou en courbe, pas d'angle droit ou zigzag. Le conducteur progresse en parallèle des piquets. Pour l'ensemble des concurrents de cette classe, le choix du sens de l'entrée (à droite ou à gauche) dans la 1^{ère} porte, du chien **pourra être imposé par tirage au sort ou par l'Examineur**. Le conducteur est libre de son choix pour une conduite à droite ou à gauche des piquets

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Chien non positionné derrière le conducteur quand celui-ci choisit de passer dans l'obstacle

1 Pt Le conducteur se tourne face au chien

2 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle

2 Pts 1 porte sautée

2 Pts Manœuvre en marche arrière

2 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts: le chien ne rentre pas dans le slalom du côté imposé

2 Pts Le conducteur se tourne face au chien

4 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle

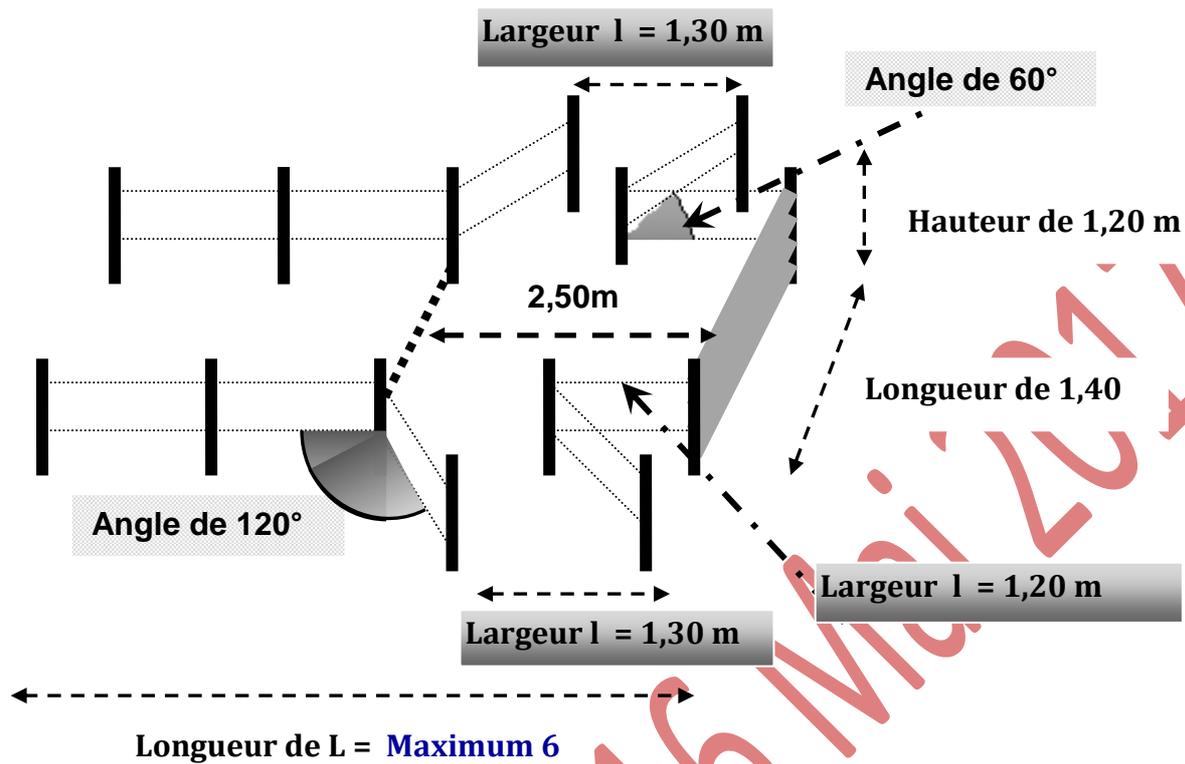
4 Pts 1 porte sautée

4 Pts Manœuvre en marche arrière

4 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie.

RECU L – MARCHE ARRIERE

MàJ Mars 2017



- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

Le panneau du fond sera en matériau rigide résistant aux forces du vent

Le reculé a toujours 2 sorties

Trait au sol situé à 2,50m du mur pour jugement de la position du chien face au mur

Avant de reculer, l'attelage devra se situer entre le mur et le repère à 2m50.

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Attelage non entièrement positionné entre le mur et le repère à 2,50 m, roue arrière positionnée sur le repère au sol

2 Pts l'attelage quitte la position avant ordre de l'examineur

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Attelage non entièrement positionné entre le mur et le repère à 2,50 m, roue arrière positionnée sur le repère au sol

4 Pts l'attelage quitte la position avant ordre de l'examineur

ABSENCE de 30"

Mise à jour mars 2017

- Obstacle obligatoire en CLASSE 1

- L'Examineur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de **30 sec.**
- Position de blocage annoncée par le conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

- 1 Pt position de blocage annoncée non prise
- 1 Pt Changement de position du chien sans déplacement
- 4 Pts Déplacement du chien **avant ordre examinateur**
- 4 Pts Rappel du chien par le conducteur avant que celui-ci soit revenu à sa hauteur

Obligatoire en
Classe 1

ABSENCE de 60"

mise à jour Mars2017

Uniquement en Classe 2

- Obstacle obligatoire en CLASSE 2

- L'Examineur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de **60 sec.**
- Position imposée (assise ou couchée) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts Position imposée (Assise ou Couchée) non prise au départ
- 2 Pts Changement de position du chien sans déplacement
- 4 Pts Déplacement du chien **avant ordre examinateur**
- 4 Pts Rappel du chien par le conducteur avant que celui-ci soit revenu à sa hauteur

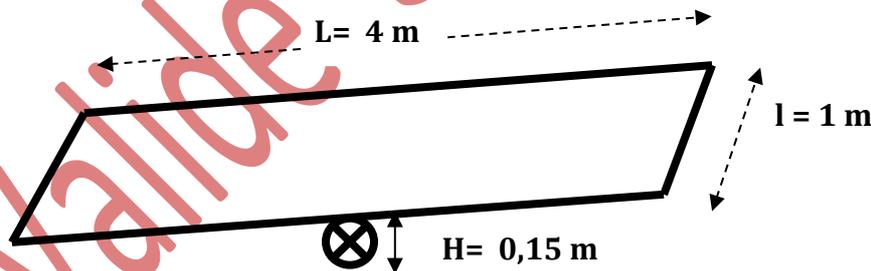
Obligatoire en Classe 2

BASCULE "

mise à jour Mars2017

Obligatoire en Classe 1 et 2

BREVET



- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

- Plateau en bascule 4m X1m et hauteur de 15cm au centre
- Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

- 1 Pt Glissé d'une roue
- 4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

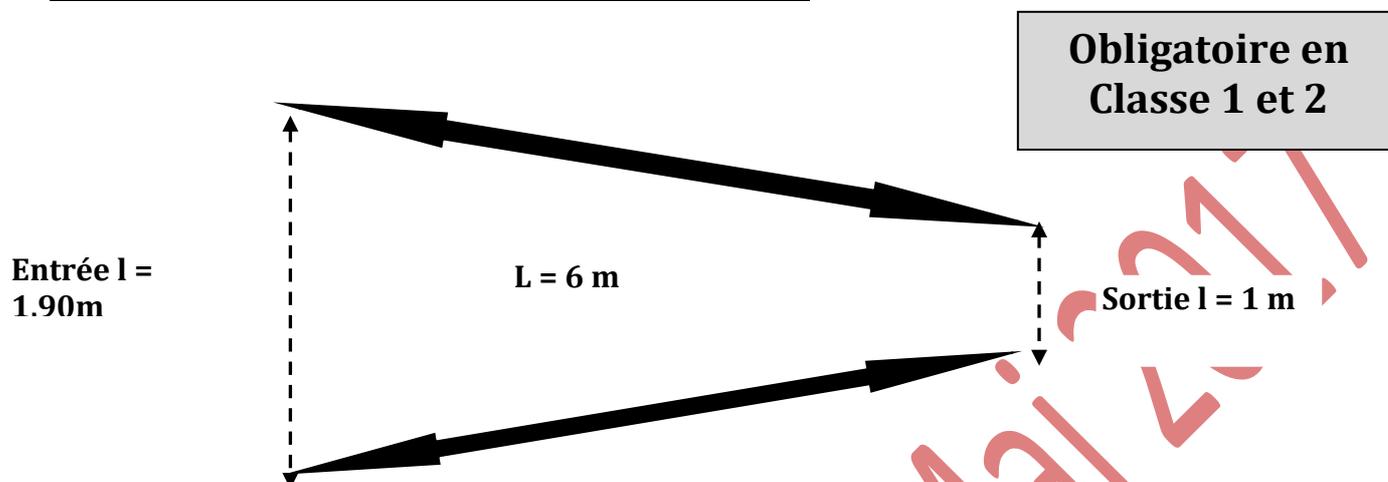
Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

MàJ Mars 2017

RETRECISSEMENT avec RAPPEL



- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2

- position libre annoncée par le conducteur en classe 1 au départ
- En Classe 1, position de blocage annoncée par le conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours
- En Classe 2, position imposée (debout, assise, couchée) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

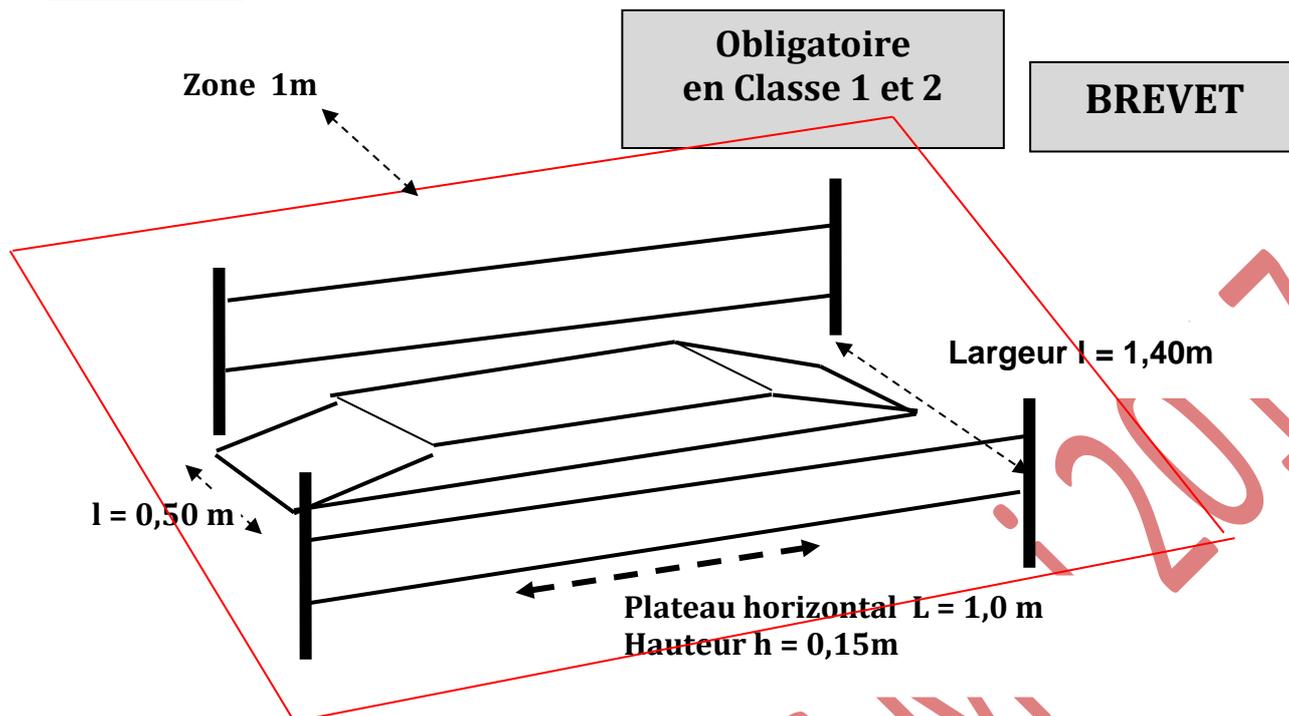
- 1 Pt Position de blocage annoncée non prise
- 1 Pt Changement de position du chien sans déplacement
- 4 Pts Déplacement du chien
- 4 Pts Anticipation du déplacement du chien **avant l'ordre de l'examineur**

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts** Position imposée (debout, assise ou couchée) non prise au départ
- 2 Pts** Changement de position du chien sans déplacement
- 4 Pts Déplacement du chien
- 4 Pts Anticipation du déplacement du chien **avant l'ordre de l'examineur**

DEVERS

Maj Mars 2017



Longueur du plan incline entre 15 et 50 cms

- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

Pour le Brevet, largeur 1,10m.

Passage de 2 roues latérales sur l'obstacle

Le placement à droite ou à gauche est un choix de l'examineur ainsi que dans les combinés qui requièrent un devers

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2 (Entrée, Sortie, Latérale)

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 3 ou 4 roues à côté ou sur le devers

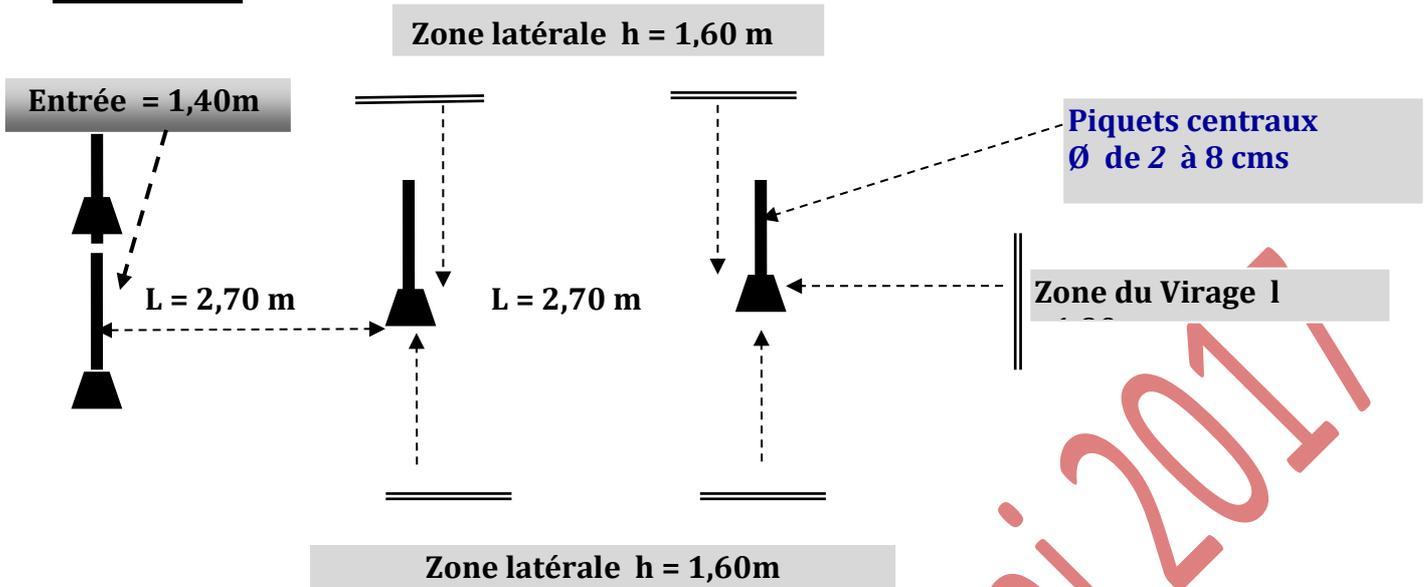
Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 3 ou 4 roues à côté ou sur le devers

Le 8

Maj mars 2017



- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

- Zone Entrée de $l = 1,40\text{m}$ et distante de $L = 2,70\text{m}$ du 1^{er} piquet
- Distance de $2,70\text{m}$ entre les 2 piquets centraux de diamètre inférieure à **8 cms**
- Zone du Virage au 2^{ème} piquet à $1,90\text{m}$
- Zone latérale à $1,60\text{m}$ de l'extérieur du piquet
- 2 traits au sol au niveau des piquets centraux pour matérialiser les $1,60\text{m}$ et $1,90\text{m}$. Pas de piquets délimiteurs
- Le conducteur entre dans l'obstacle et conduit son chien en étant positionné devant l'attelage dos au chien.

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

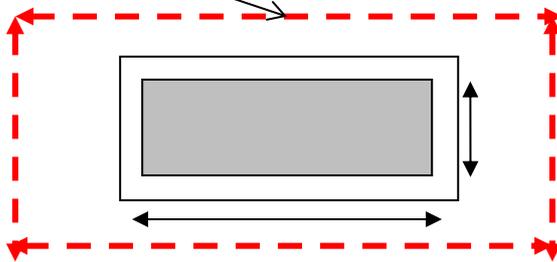
- 1 Pt Le conducteur n'est pas positionné devant le chien
- 1 Pt Conducteur n'est pas seul entre les 2 piquets d'entrée avec le chien derrière lui
- 1 Pt les pattes antérieures du chien sortent des zones latérales ou de la zone du virage
- 1 Pt le conducteur se tourne face au chien
- 2 Pts Le conducteur recule pour faire repositionner son chien
- 4 Pts le conducteur sort de l'obstacle**
- 4 Pts Le chien sort des zones latérales ou de la zone du virage
- 4 pts appui continu de la charrette sur les plots centraux**

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts Le conducteur n'est pas positionné devant le chien
- 2 Pts Conducteur n'est pas seul entre les 2 piquets d'entrée avec le chien derrière lui
- 2 Pts** les pattes antérieures du chien sortent des zones latérales ou de la zone du virage
- 2 Pts le conducteur se tourne face au chien
- 4 Pts Le conducteur recule pour faire repositionner son chien
- 4 Pts le conducteur sort de l'obstacle**
- 4 Pts Le chien sort des zones latérales ou de la zone du virage
- 4 pts Amorce d'appui de la charrette sur les plots centraux**

Pédiluve enterré

Zone de 1 m



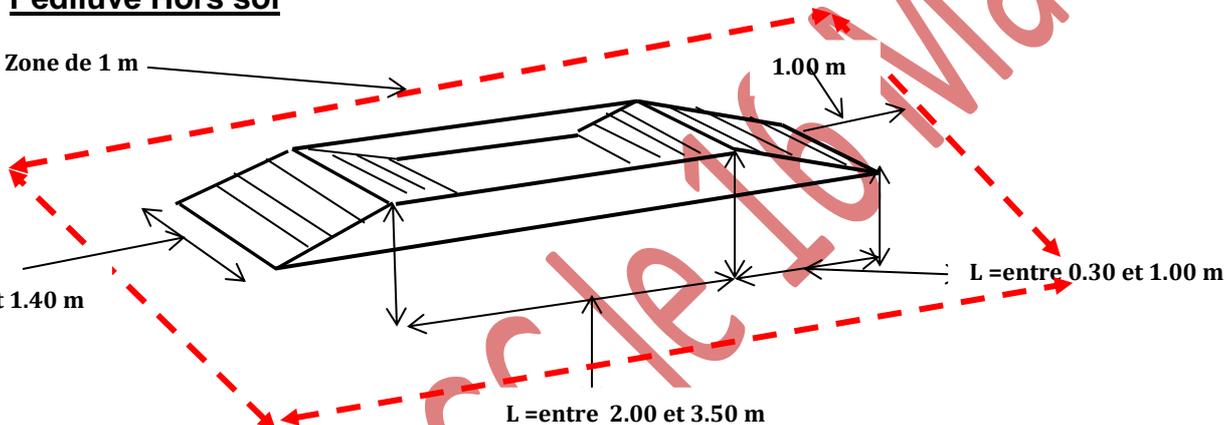
**Obligatoire en
Classe 1 et 2**

Largeur de 0,80 m à 1.40m
Longueur de 2.00 à 3.50 m

Pédiluve Hors sol

Zone de 1 m

Largeur
entre 0.80 et 1.40 m



- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2 Hors sol ou enterré au choix

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2 (Entrée, Sortie, Latérale)

Pour le hors sol Les plots de la zone d'entrée sont posés 1m avant la montée

Pour le hors sol Les plots de la zone de sorties sont posés 1m après la descente

Pédiluve en ligne droite avec une bâche éventuellement

- largeur minimale de 0,80 m à 1.40 m maximale

- Longueur minimale de 2,00 à 3,50 maximale

Tout système pouvant évoquer un gué, avec 10 cm d'eau minimum

- Pour un pédiluve hors sol : mêmes dimensions, mais la montée et la descente ne sont pas comprises

La longueur des montées et descentes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pédiluve serait de 0,30 à 1.00 m et seront pourvues de taquets pour éviter au chien de glisser

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

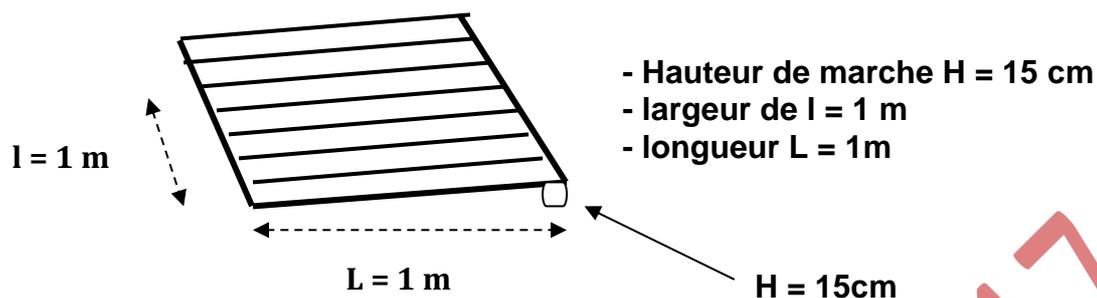
1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve



- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

Plateau 1m X 1m et hauteur de 15cm au nez de marche

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2 (Entrée, Sortie, Latérale)

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Glissé d'une roue

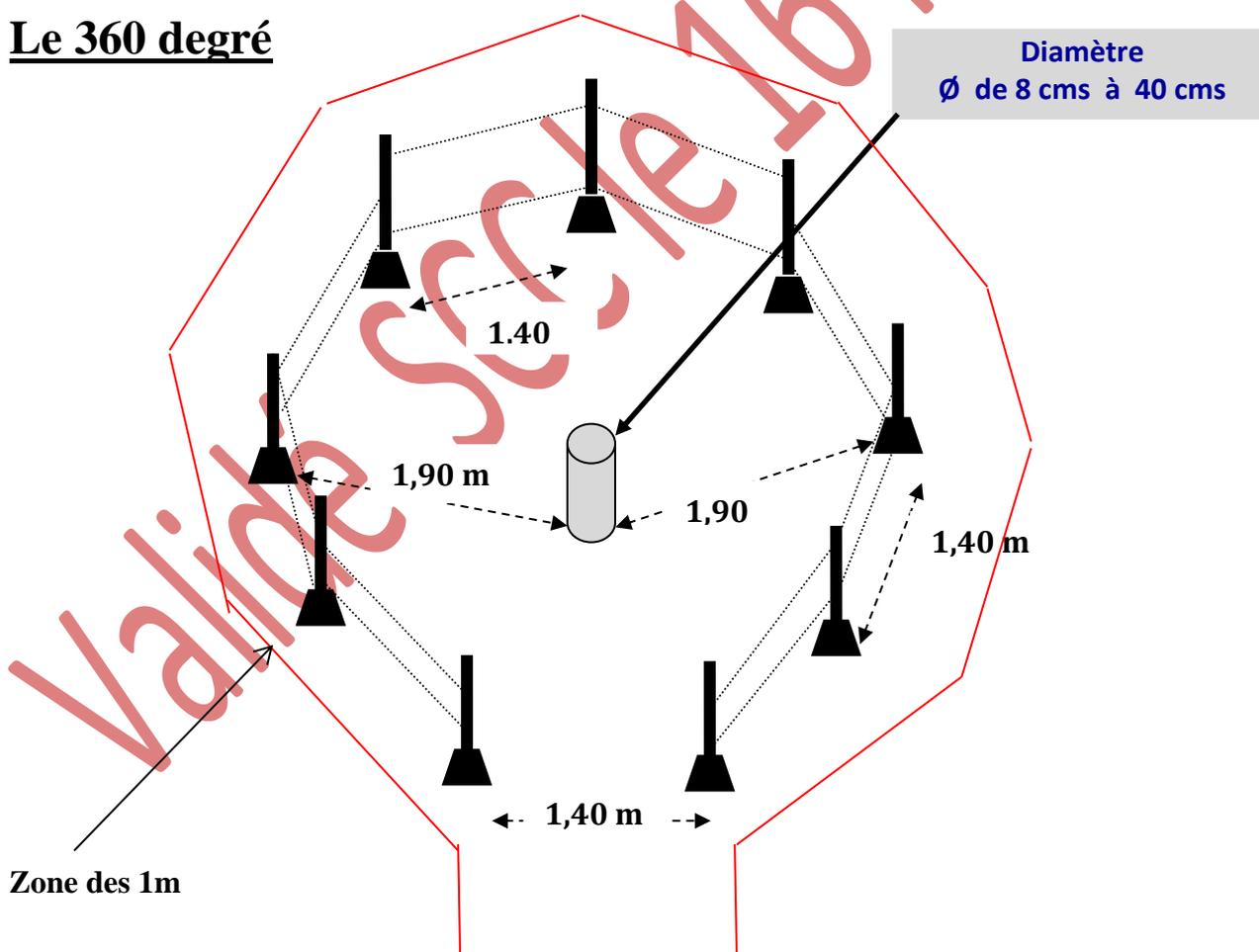
4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la marche

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la marche

Le 360 degré



- Obstacle non obligatoire en Classe 1, Classe 2

- Diamètre du centre de 8 cms à 40 cms

- Zone de 1m sur tout l'obstacle (Entrée-Sortie, Latérale) en classe 2

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

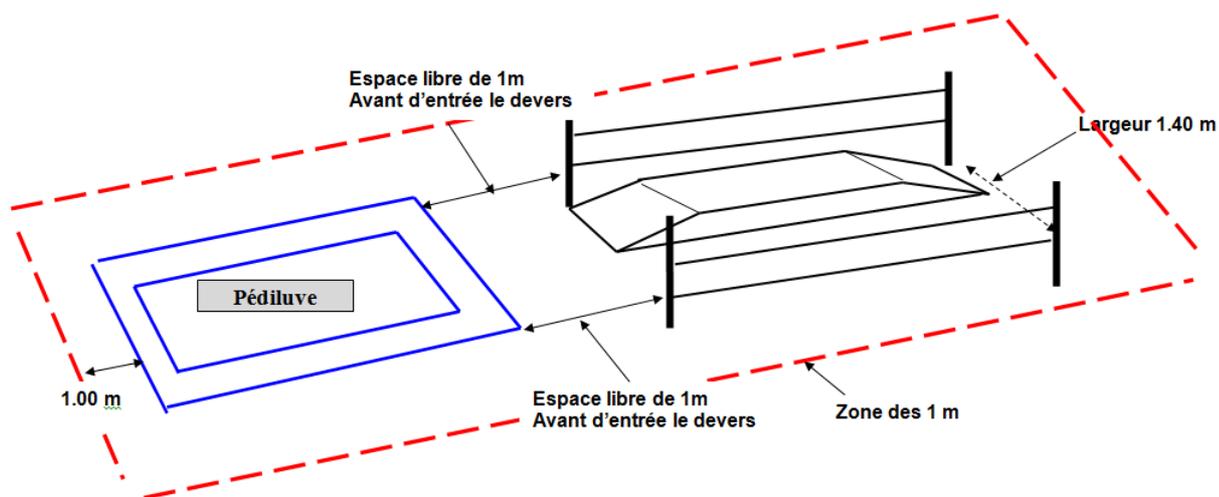
4 pts appui continu de la charrette sur le plot central

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

4 pts Amorce d'appui de la charrette sur le plot central

COMBINE PEDILUVE et DEVERS

Maj Mars 2017



- Obstacle Non obligatoire Classe 2

Zone de 1m sur tout l'obstacle, Entrée, Sortie, Latérale

- Le devers implanté aura les caractéristiques du dévers normalisé (cf. obstacle devers)
- Le pédiluve implanté aura les caractéristiques du pédiluve normalisé (cf. obstacle devers)

Passage de 2 roues latérales sur le devers et 4 roues dans le pédiluve.

Le devers sera placé au choix de l'examineur à droite ou à gauche

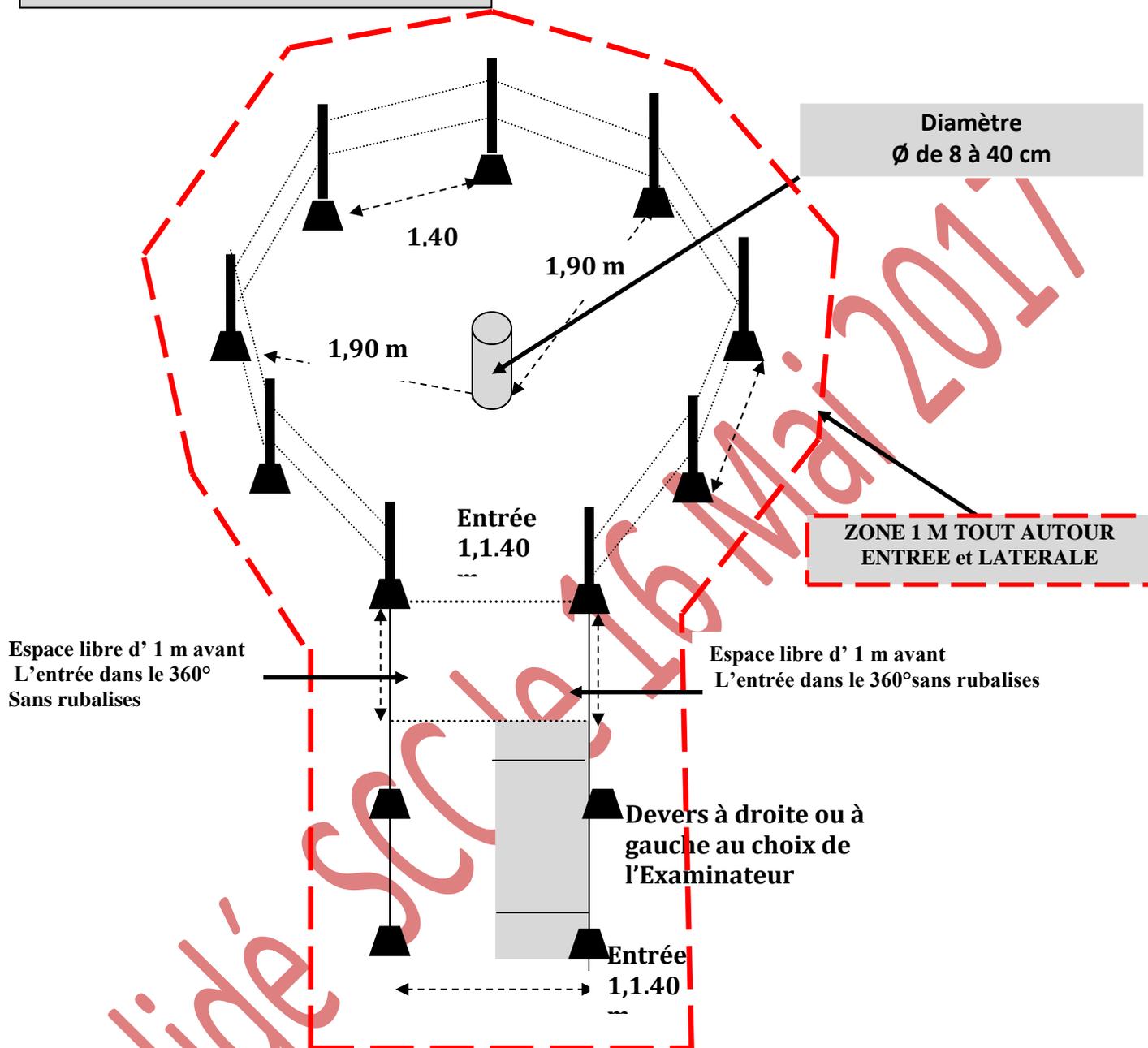
Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Glissé d'une roue au devers ou au pédiluve.

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve

4 Pts 3 ou 4 roues à côté ou sur le devers

NON Obligatoire en Classe 2



Obstacle non obligatoire CLASSE 2

- Diamètre du centre Inférieur ou égal à 40 cm
- Passage de 2 roues latérales sur le devers
- Le devers implanté aura les caractéristiques du dévers normalisé (cf. obstacle devers)-
- Le 360 implanté aura les caractéristiques du 360 normalisé (cf. obstacle 360
- **Le devers sera mis à droite ou à gauche au choix de l'examineur**
- **le sens d'entrée du 360 est au choix de l'examineur**
- Zone de 1m (entrée et latérale) sur la totalité de l'obstacle représenté ci-dessus

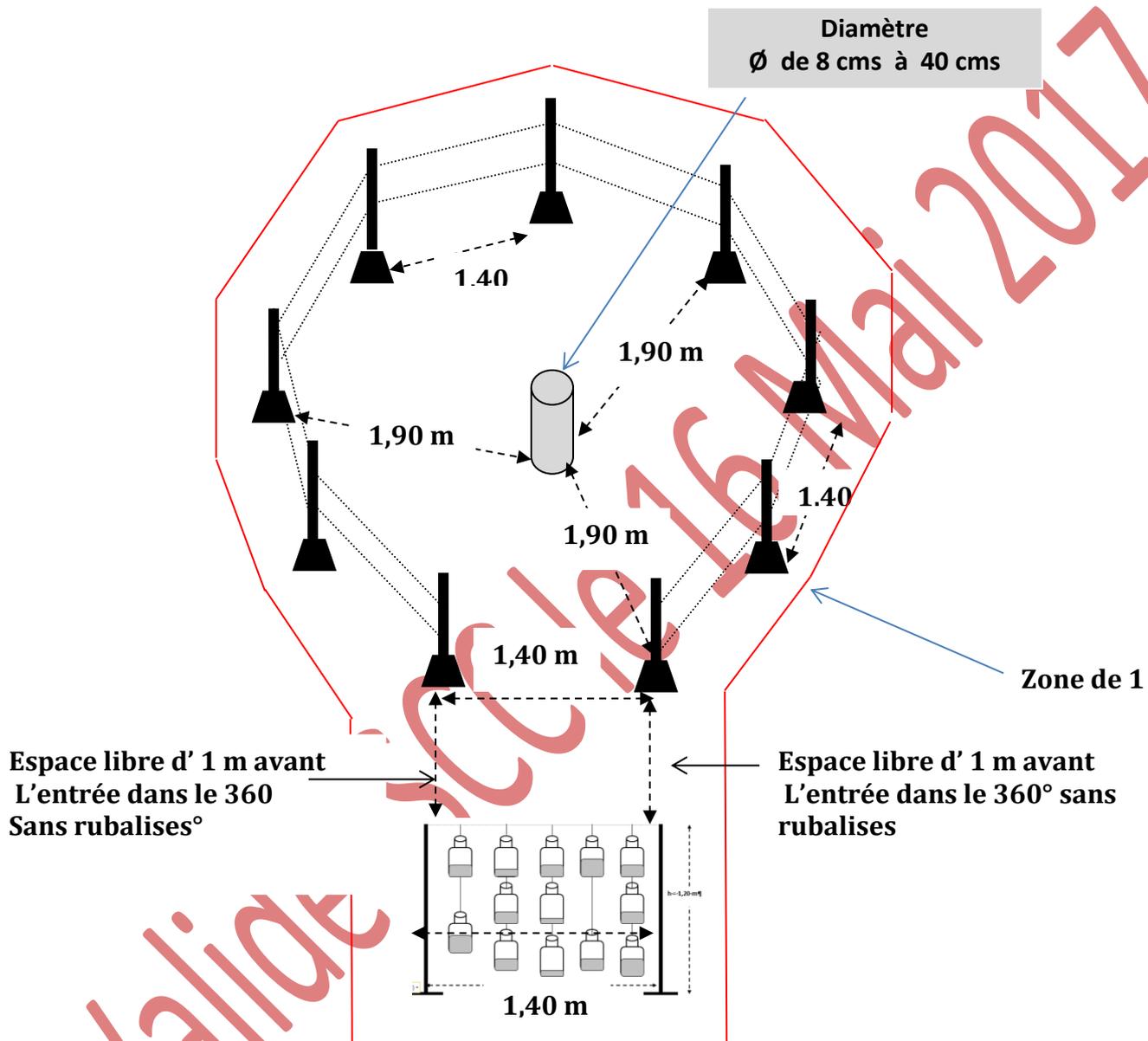
Pénalités spécifiques en CLASSE 2

- 2 Pts Glissé d'une roue
- 4 Pts 4 roues à côté ou sur le devers
- 4 pts Amorce d'appui de la charrette sur le plot central

NOUVEAUX OBSTACLES

COMBINE 360 ET PORTIQUE

Mars 2017



Zone de 1m sur tout l'obstacle (Entrée, Sortie, Latérale)

- Le portique implanté aura les caractéristiques du portique normalisé (cf. obstacle portique)
- Le 360 implanté aura les caractéristiques du 360 normalisé (cf. obstacle 360)

Le sens d'entrée du 360 est au choix de l'examineur
L'attelage passe en entrée et en sortie le portique

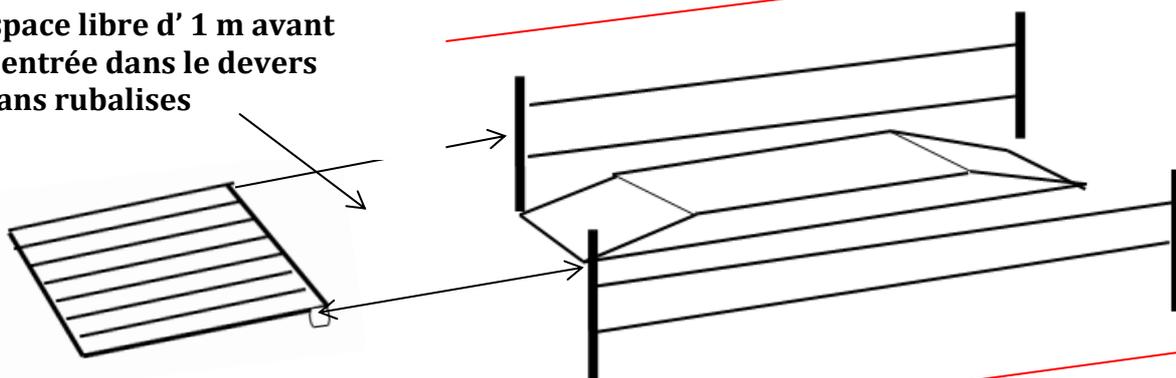
Pénalités spécifiques

4 pts Amorce d'appui de la charrette sur le plot central

COMBINE MARCHE ET DEVERS

Mars 2017

Espace libre d' 1 m avant
L'entrée dans le devers
°sans rubalises



Zone des 1 m

Zone de 1m sur tout l'obstacle (Entrée, Sortie, Latérale)

La marche implantée aura les caractéristiques de la marche normalisée (cf. obstacle marche)

Le devers implanté aura les caractéristiques du devers normalisé (cf. obstacle devers)

La marche sera placée au choix de l'examineur : centrale ou à droite ou à gauche

Le devers sera placé au choix de l'examineur à droite ou à gauche

Passage des 4 roues sur la marche

Passage de 2 roues latérales sur 1 agrès devers

Pénalités

2 Pts Glissé d'une roue sur le devers

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues à côté de la marche

4 Pts 3 ou 4 roues à côté du ou sur le devers

COMBINE MARCHE RONDINS

Mars 2017

OBSTACLE SOUCHES ET RACINES

Zone des 1 m

marche



Longueur Totale 5 m

Largeur
1 m

Obstacle Non obligatoire et Pour la Classe 2 exclusivement

Zone de 1m sur tout l'obstacle (Entrée, Sortie, Latérale)

La marche implantée aura les caractéristiques de la marche normalisée (cf. obstacle marche)

Composé obligatoirement de la marche en entrée et de rondins de bois Diamètre de 4 à 14 cms

La Marche est juxtaposée au premier rondin

Ils seront solidement fixés au sol ou cloués ou vissés ou boulonnés sur des panneaux de planches pleines.

Longueur de 1 m pour ceux qui sont parallèles à la marche

Longueur supérieure pour ceux qui sont obliques sans pouvoir dépasser la largeur de l'obstacle de 1 m

La différence de hauteur ne doit pas excéder 8cms, ainsi pour un rondin de diamètre de 14 il devra être obligatoirement être précédé-juxtaposé avec un rondin de diamètre de 6 cms

Pénalités

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues à côté de la marche

4 Pts 3 ou 4 roues à côté des rondins

GROUPE DE TRAVAIL INTERNET

Responsable du Groupe : Monsieur David POWELL

Planning des interventions du GT aux Grands Événements

| Début | Fin | Événement | Ville | CP | 4G Bouygues | Vidéo | Photos |
|----------|----------|--|-----------------|----------|--------------|--|--|
| 10/06/17 | 11/06/17 | Championnat de France d'Agility | Lamotte Beuvron | 41600 | Oui | David POWELL (GT Int.) | - |
| 01/07/17 | 02/07/17 | Grand Prix de France d'Agility | Aubagne | 13400 | Probablement | Laurane MARGOT (GT Int.) | - |
| 05/08/17 | 06/08/17 | Grand Prix de France de Dog Dancing Obérythmée | Ergué-Gabéric | 29500 | Probablement | - | Philippe GASTAL (GT Int.) |
| 12/08/17 | 13/08/17 | Trophée Agility | Montélimar | 26200 | Probablement | Laurane MARGOT ou David POWELL (GT Int.) | - |
| 13/08/17 | 13/08/17 | Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs | Montélimar | 26200 | Probablement | Laurane MARGOT ou David POWELL (GT Int.) | - |
| 26/08/17 | 27/08/17 | Grand Prix de France d'Attelage | Sainte Maure | 10150 | Doutes | - | Philippe GASTAL (GT Int.) À confirmer |
| 16/09/17 | 17/09/17 | Grand Prix de France de Canicross | Morbier | 39400 | Probablement | - | Philippe GASTAL (GT Int.) |
| 05/10/17 | 08/10/17 | Championnat du Monde FCI d'Agility | Liberec | Tchéquie | - | - | Philippe GASTAL (GT Int.) |
| 15/10/17 | 15/10/17 | Grand Prix de France de Flyball | Torcy | 77200 | Oui | ?? | - |
| 28/10/17 | 29/10/17 | French Cup (date possible) | ?? | - | - | Laurane MARGOT (GT Int.) | - |

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : Monsieur Eric TRIVELLIN

Cahier des charges pour l'organisation d'un stage chiens Visiteurs CNEAC :

Le club organisateur, en accord avec sa Territoriale, ou la Territoriale elle-même, prend contact avec la formatrice ou le formateur Chiens Visiteurs de son choix, afin de convenir d'une date de stage. Leurs coordonnées figurent sur le site de la CNEAC.

Une fois celle-ci définie, la demande de stage officielle doit être envoyée au Secrétariat de la CNEAC, à Monsieur René RAUWEL, pour accord, attribution du numéro d'homologation du stage et parution sur le site de la CNEAC.

Les modalités de remboursement des frais de déplacement sont celles en vigueur à la CNEAC. Les frais de déplacements sont à rembourser à l'intervenant(e) à la fin du stage, avant son départ. Certain(e)s formateurs(trices) préfèrent être logé(e)s « chez l'habitant », plutôt qu'à l'hôtel. Ce point est à voir directement avec la personne choisie. Outre un côté plus convivial, ceci peut avoir une incidence non négligeable sur le coût du stage.

Les besoins logistiques à fournir pour le stage sont à voir directement avec l'intervenant(e), étant donné que certain(e)s disposent de matériel personnel. L'intervenant(e) enverra par mail à l'organisateur(trice) tous les documents à imprimer pour les stagiaires.

Le lieu de stage doit être suffisamment spacieux pour y accueillir les maîtres et leurs chiens, dont la présence est obligatoire durant toute la durée du stage, sauf pour les chiens venant spécifiquement pour une réévaluation le dimanche ou pour les nouveaux chiens de personnes ayant déjà fait un stage dans les trois ans, comme indiqué plus bas.

Le nombre de chiens inscrits est normalement de 15/16 chiens. L'âge minimum requis pour le chien est d'un an et de dix-huit ans pour la personne le présentant. Dans certains cas une dérogation peut être accordée (par exemple si la date anniversaire tombe à quelques jours de la date du stage). Ceci est à voir directement avec l'intervenant(e) ou le responsable du GT.

Seuls les chiens qui ne sont pas de première ou seconde catégorie ayant une carte « propriétaire » ou « conducteur » CNEAC, ou de la CUN, pour l'année en cours, peuvent suivre le stage.

Il n'est pas nécessaire d'avoir le CAESC et/ou le CSAU pour participer au stage. Pour les chiens qui n'ont pas le CAESC, ils recevront leur diplôme en même temps que celui de Chien Visiteur, s'ils sont validés.

Pour l'examen pratique du dimanche, il est possible de faire passer les chiens en deux groupes, un du matin et un d'après-midi, afin d'éviter un temps d'attente trop important. Pour le repas du midi, tout le monde sera présent. Le groupe du matin est à privilégier pour les stagiaires venant de loin, afin qu'ils ne rentrent pas trop tard chez eux, vu la route qu'ils auront encore à parcourir.

Tout usage de matériel coercitif sur un chien et/ou de méthodes coercitives par son maître entraîneront l'exclusion du stage.

Un chien, contrairement à d'autres disciplines, ne peut être présenté que par son maître ou une personne ayant une excellente connaissance de ce chien (exemple : conjoint, ascendant ou descendant vivant dans le même foyer), ceci pour d'évidentes raisons de sécurité quant à la « lecture comportementale » de ce chien.

Si un maître inscrit deux chiens pour un stage, il ne peut lui être demandé un doublement de la somme d'inscription. En effet, ce sont les maîtres qui payent leurs stages, pas les chiens.

Une personne ayant déjà validé un chien dans un délai de trois ans, et qui souhaite présenter un nouveau chien, ne passera que les tests pratiques du dimanche. Lors de son inscription, elle devra justifier de sa participation à un stage dans le délai imparti. Ceci est aussi valable pour les maîtres qui doivent représenter leur chien qui a échoué lors d'un précédent stage. Dans ce cas de figure, le délai de représentation devra être le plus court possible, dès que le ou les objectifs à travailler avec le chien auront été atteints. La réévaluation peut être effectuée par un(e) autre intervenant(e) que celui qui n'a pas validé le chien, et celle-ci peut être passée dans n'importe quelle Territoriale. Il faudra ramener les feuilles de l'évaluation précédente.

Les seules personnes habilitées à tester les chiens sont les formateurs(trices) en titre et les formateurs(trices) en tutorat. Deux à trois moniteurs (trices) participent à l'évaluation des chiens. Sous couvert de l'intervenant(e), l'un ou l'autre moniteur (trice) présent peut s'essayer au tests des chiens (partiellement ou en totalité), s'il en fait la demande. Les chiens étant en phase d'évaluation, il est nécessaire de faire très attention s'ils venaient à devoir être mis en contact avec d'autres personnes que les stagiaires et les encadrants, la CNEAC déclinant toute responsabilité par rapport aux personnes extérieures au stage.

Après le stage, l'intervenant(e) envoie la liste des chiens et des maîtres ayant participé au stage à Monsieur René RAUWEL afin qu'il lui envoie les diplômes qu'il remplira et expédiera aux récipiendaires.

Si le chien présenté réussit son stage, il faudra envoyer les documents suivants à Madame Arlette CATTOEN (3, chemin Larrieu 31600 LHERM, ou par mail : cattoen.arlette@orange.fr) afin d'obtenir la carte spécifique Chien Visiteur, incluant l'assurance en Responsabilité Civile :

- Pour une première demande :
 - Photocopie du diplôme Chien Visiteur
 - Photocopie de la licence CNEAC de l'année en cours
 - Photocopie du certificat vétérinaire (validité d'un an)
- Pour les années suivantes :
 - Photocopie de la licence CNEAC de l'année en cours
 - Photocopie du certificat vétérinaire (validité d'un an)

Concernant le certificat vétérinaire, l'initial nécessite un passage chez le vétérinaire habituel du chien (sauf s'il doit être revacciné prochainement, auquel cas il sera fait en même temps). Les suivants se feront lors de la visite annuelle de revaccination.

Compte rendu financier 2016

Activités financières 2016 DE LA C.N.E.A.C.
Chiffres communiqués par le service comptabilité de la SCC.
du 1er janvier au 31 décembre 2016

| Libellé | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------|-------------|--------------|
| Administratifs | | |
| Recettes licences | | 284 056,00 € |
| Affranchissements | 2 777,40 € | |
| Assurance licences et bris de machine | 26 778,05 € | |
| Documents et Communication | 8 463,61 € | |
| Edition Licences* Estimés | 43 820,51 € | |
| Fourniture de bureau | 1 664,51 € | |
| Fourniture Entretien petit matériel | 1 036,48 € | |
| Internet | 1 699,78 € | |
| Matériel Amortissable | 19 583,61 € | |
| Mission Réception | 824,60 € | |
| Réunion FCI | 1 241,82 € | |
| Réunion Commission | 9 470,08 € | |

| | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|------------|
| Réunion CTR | 5 264,32 € | | |
| Réunion GT | 7 441,06 € | | |
| Séminaires et réunions juges | 16 186,42 € | | |
| Sous Total | 146 252,25 € | 284 056,00 € | 137 803,75 |
| Agility | | | |
| Redevances concours 1 € | 0,00 € | 57 111,00 € | 57 111,00 |
| Réunions et déplacements FCI | 1 396,95 € | | |
| Championnat de France | | | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Mission réception | 4 787,13 € | | |
| Frais de Jury | 3 702,00 € | | |
| Sous Total | 9 989,13 € | | -9 989,13 |
| Grand Prix de France | | | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Mission réception | 6 349,49 € | | |
| Frais de Jury | 1 506,80 € | | |
| Sous Total | 9 356,29 € | | -9 356,29 |
| Trophée par Equipe | | | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Mission réception | 4 705,55 € | | |
| Frais de Jury | 2 674,95 € | | |
| Sous Total | 8 880,50 € | | -8 880,50 |
| Championnat France Jeunes | | | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Mission réception | 2 170,94 € | | |
| Frais de Jury | 606,40 € | | |
| Matériel et équipement | 615,00 € | | |
| Sous Total | 4 892,34 € | | -4 892,34 |
| Equipe de France | | | |
| Engagements Sélectifs | | 1 710,00 € | |
| Mission Réception | 6 607,63 € | | |
| Frais Sélectifs | 16 314,59 € | | |
| Matériel Equipement | 4 089,90 € | | |
| Sous Total | 27 012,12 € | 1 710,00 € | -25 302,12 |
| European Open Juniors | | | |
| Engagements | 1 200,00 € | 1 200,00 € | |
| Equipements | 1 200,00 € | | |
| Frais de déplacements | 1 500,00 € | | |
| Sous Total | 3 900,00 € | 1 200,00 € | -2 700,00 |
| European Open Seniors | | | |
| Engagements | 2 700,00 € | 2 700,00 € | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Cadeau Souvenir (rosettes) | 594,13 € | | |

| | | | |
|---|---------------------|-------------|------------|
| Mission réception | 6 886,04 € | | |
| Frais de Jury | 12 372,76 € | | |
| Sous Total | 24 052,93 € | 2 700,00 € | -21 352,93 |
| Championnat du Monde | | | |
| Engagements | 1 360,00 € | | |
| Hébergement, et transport EDF | 12 235,16 € | | |
| Mission réception | 2 825,92 € | | |
| Sous Total | 16 421,08 € | | -16 421,08 |
| French CUP | | | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Mission réception | 3 063,95 € | | |
| Jury | 2 247,74 € | | |
| Sous Total | 6 811,69 € | | |
| Handi Sport Agility | | | |
| Equipements | 0,00 € | | |
| Déplacement Para World Cup (Payé en 2017) | 1 500,00 € | | |
| Sous Total | 1 500,00 € | | -1 500,00 |
| Total Agility | 112 841,08 € | 62 721,00 € | -50 120,08 |
| Attelage | | | |
| Redevances concours 1 € | | 243,00 € | |
| Frais de Jury 2015 payés en 2016 | 401,70 € | | |
| Sous Total | 401,70 € | 243,00 € | -158,70 |
| Canicross | | | |
| Redevances concours 1 € | | 2 220,00 € | |
| Licences Jour | | 1 955,00 € | |
| Subvention | 1 500,00 € | | |
| Matériel Equipement | 48,00 € | | |
| Mission réception GPF | 3 122,96 € | | |
| Frais de jury | 492,80 € | | |
| Sous Total | 5 163,76 € | 4 175,00 € | -988,76 |
| Flyball | | | |
| Redevances concours 1 € | | 871,00 € | |
| Licences Jour | | 318,00 € | |
| Subvention GPF | 1 500,00 € | | |
| Mission Réception GPF | 1 669,30 € | | |
| Sous Total | 3 169,30 € | 1 189,00 € | -1 980,30 |
| Frisbee | | | |
| Redevances concours 1 € | | | |
| Subvention Dog Show | | | |
| Réunion Formateurs | | | |
| Mission réception | | | |
| Sous Total | 0,00 € | 0,00 € | - |
| Dog Dancing Obérythmée | | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Redevances concours 1 € | | 1 256,00 € | |
| Subvention GPF | 1 500,00 € | | |
| Sacem | 2 857,27 € | | |
| Spre | 1 856,29 € | | |
| Mission réception GPF | 4 701,72 € | | |
| Frais de jury | 2 933,05 € | | |
| Sous Total | 13 848,33 € | 1 256,00 € | -12 592,33 |
| Total Dog Dancing | 13 848,33 € | 1 256,00 € | -12 592,33 |
| Education Canine | | | |
| Frais imprimerie Livret MEC | 3 104,40 € | | |
| Ecole du Chiot | 160,00 € | | |
| Formation Moniteurs Education Canine | 29 946,50 € | | |
| Sous Total | 33 210,90 € | | -33 210,90 |
| Chiens Visiteurs | | | |
| Stages Formation | 2 286,00 € | | |
| Mission | 193,50 € | | |
| Matériel et envoi Cartes et badges | 331,60 € | | |
| Achat Badges "Chiens Visiteurs" | 492,00 € | | |
| Sous Total | 3 303,10 € | | -3 303,10 |
| TOTAL Général | 318 190,42 € | 353 640,00 € | 35 449,58 |

Comptes rendus Activités des GT

- **Groupe de Travail Dog-Dancing Obérythmée**
- **Groupe de Travail Handis**

GROUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING OBERYTHMEE

Responsable du Groupe : Madame Annie DUCHEMIN

1- Participations :

Paris dog show 7 et 8 janvier

Salon de l'agriculture 28 février 2017

CRUFT 2017 11 et 12 mars 2017 : Présente pour la France Alexandra CREUSOT avec Endi od Opiccu, Border collie.

FCI Réunion 27 28 et 29 janvier à Helsinki, le GT a été représenté par Laure-Gaëtane FAURE

2- GPF ERGUE GABERIC 5 et 6 aout 2017 Bretagne

Propositions du Jury : 2 Juges étrangers :

Johanna SAARILUOMA Finlande

Charlie WESTRIN Suède

Bilan prévisionnel en cours

3- Manifestations internationales

Championnat du monde 2017 : En attente décision FCI, pas d'organisation pour le moment

Challenge international Italien : Pas de date pour le moment

OEC : Organisation en Belgique les 25 26 et 27 Aout

Groupe de travail « Handi »

Responsable du Groupe : Monsieur Jacky BLANC

1 - Bilan des Licences Handi au 28 février 2017

| | | | | | Nbr Chien | Disciplines pratiquées par les licenciés | | | | | | | |
|----|-----------|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|--|--------|----|----|----|----|----|----|
| | Licenciés | 1 ^{ère} Licence | Propriétaire | Conducteurs | | Ag | F b | Fr | Dd | Cc | At | Cv | Ed |
| C1 | 5 | 0 | 5 | 0 | 8 | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| C3 | 26 | 4 | 20 | 6 | 39 | 2 6 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 5 | 8 |
| C4 | 11 | 4 | 9 | 2 | 13 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 4 |
| C5 | 4 | 0 | 4 | 1 | 5 | 4 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |

A ce jour

46 licenciés Handi sont enregistrés pour un total de 65 chiens.

8 licenciés ont déposés cette année leur première demande de licence Handi.

La majorité des licenciés Handi pratique l'Agility (44 licenciés).

4 demandes de licences sont en attente de document pour permettre la validation.

3 licences délivrées sans validation du GTH sont toujours bloquées dans PROGESCO.